



# Assemblée générale

Sixième session

## Première Commission

6<sup>e</sup> séance

Jeudi 9 octobre 2008, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Suazo ..... (Honduras)

*En l'absence du Président, M. Graça (Portugal),  
Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### Points 81 à 96 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

##### Le Président par intérim (parle en anglais) :

Une fois encore, nous avons une longue liste d'orateurs pour ce matin. Je vais donc demander aux délégations de respecter le temps qui leur est imparti pour leurs déclarations.

Le premier orateur sur la liste évolutive est le représentant du Bélarus, S. E. Viktor Gaisenok, Vice-Ministre des affaires étrangères.

**M. Gaisenok** (Bélarus) (*parle en russe*) : Au nom de la délégation bélarussienne, je tiens à féliciter le Président de la Première Commission de son élection à ce poste et à déclarer qu'il peut compter sur notre appui et notre coopération pleine et entière.

La nécessité de renforcer le système de sécurité internationale et d'améliorer les mécanismes de contrôle des armements est manifeste à la lumière des derniers événements. Nous sommes particulièrement préoccupés par le statut du système de sécurité européen. Les derniers événements survenus dans le Caucase ont montré combien ce système est inefficace

et fragile. Il est maintenant périmé. À cet égard, le Bélarus se félicite des propositions de la Fédération de Russie concernant le besoin de trouver un nouveau concept pour la sécurité en Europe et de la volonté qu'il a exprimée de participer activement à ce travail.

En abaissant le niveau de confiance parmi les participants – ce à quoi nous assistons aujourd'hui – on pourrait remettre en question les perspectives du maintien des principaux accords qui existent dans le domaine des armes stratégiques offensives et les améliorations qui peuvent y être apportées. Nous demandons aux États-Unis d'Amérique et à la Fédération de Russie de mettre au point un nouvel accord pour remplacer le Traité sur la limitation des armes stratégiques offensives, qui expire bientôt. Ce serait là une importante mesure pratique dans l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Nous notons avec satisfaction l'intention des deux plus grandes puissances de réduire au plus bas niveau possible leurs capacités en armes stratégiques offensives. La ratification de traités existants – avant tout celui sur l'interdiction complète des essais nucléaires – enverrait un important signal positif d'appui au TNP.

L'établissement d'une confiance mutuelle entre les pays dotés d'armes nucléaires et les pays non dotés d'armes nucléaires serait un signal très fort. Nous sommes convaincus que la fourniture de garanties de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



sécurité négative juridiquement contraignantes aux États non dotés d'armes nucléaires est l'une des mesures les plus importantes pour créer un climat de confiance. Nous demandons, en conséquence, la mise en œuvre des décisions adoptées par la Conférence d'examen du TNP.

En adoptant une approche globale pour examiner les processus de non-prolifération et de désarmement, il ne faut pas oublier que chaque État partie jouit sans restriction du droit de poursuivre des activités nucléaires pacifiques. Le Bélarus est persuadé que le mécanisme créé par la communauté internationale doit contribuer à garantir un accès égal et sans exception de tous les États intéressés par la production de l'énergie nucléaire.

Compte tenu de la menace que fait peser le terrorisme international, la prévention de la prolifération des armes de destruction massive demeure un important problème. Le Bélarus dispose d'une politique responsable dans le domaine du contrôle des exportations et procède à l'adoption de mesures nécessaires à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Le niveau actuel de l'évolution de la technologie rend possible l'amélioration des armes existantes mais également la mise au point de nouveaux types d'armes, notamment des armes de destruction massive. L'absence de preuve directe quant à la mise au point de nouveaux types de telles armes ne peut servir de prétexte pour méconnaître cette question. À cet égard, ma délégation entend présenter pour examen à la Première Commission un projet de résolution sur l'interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types d'armes de destruction massive. Ce projet contiendra un élément concernant l'obligation politique des États parties et offrira un mécanisme permettant à la Conférence du désarmement d'agir comme il convient. Nous invitons les États Membres à appuyer ce projet de résolution.

La rapide évolution des technologies spatiales et le nombre croissant d'États qui se sont engagés dans l'exploration spatiale rend nécessaire la poursuite d'une mise au point de nouvelles normes juridiquement contraignantes en vue de prévenir le déploiement des armes dans l'espace. Le Bélarus se félicite de toutes nouvelles initiatives prises dans ce domaine comme celle du projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace élaboré par la

Fédération de Russie et la République populaire de Chine.

Le Bélarus appuie la poursuite de discussions dans le cadre des Nations Unies sur la question du contrôle des armes légères et de petit calibre. Selon nous, il importe, avant tout, de focaliser l'attention sur la mise en œuvre des engagements déjà existants comme le prévoit le Programme des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre et l'instrument international sur le marquage et le traçage de ces armes.

Dans les efforts qu'il fait au niveau national pour honorer ses engagements internationaux, le Bélarus a créé un système efficace de contrôle d'État du commerce, de l'emploi et de la destruction des armes légères et de petit calibre. En contrant le flux illégal de ces armes, il pourrait être très utile de s'inspirer de l'expérience de nombre d'organisations régionales. Notre région européenne en particulier, dispose de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de l'Organisation du Traité de la sécurité collective. Au Bélarus, l'OSCE met en place avec succès l'application d'un programme en vue d'améliorer la sécurité des stocks d'armes légères et de petit calibre. Nous remercions les États donateurs de l'aide qu'ils apportent pour mener à bien ce programme et espérons une coopération plus poussée dans ce domaine.

Le Bélarus continue de faire face à la difficile tâche de détruire plus de trois millions de mines antipersonnel afin de satisfaire aux obligations qui lui incombent en vertu de la Convention d'Ottawa. Cette tâche sera difficile pour nous à réaliser sans une aide internationale.

En 2008, le Bélarus a adopté l'article 1 amendé de la Convention sur les armes inhumaines dont il a ratifié le Protocole V. Ce faisant, il a complété son adhésion à tous les protocoles de cette Convention. Le Bélarus partage les inquiétudes de la communauté internationale concernant l'utilisation de munitions à fragmentation ainsi que la violation par nombre de pays des principes du droit humanitaire international. Selon nous, le cadre de la Convention sur les armes inhumaines offre l'instance la plus appropriée pour la négociation d'un accord international sur les munitions à fragmentation.

En améliorant les mécanismes de contrôle des armes et des systèmes nationaux de contrôle à l'exportation, il est nécessaire d'appuyer et renforcer

les mesures de nature à favoriser un climat de confiance et la transparence dans ce domaine. Depuis 1992, la République bélarussienne a régulièrement fourni des données au Registre des armes classiques des Nations Unies. Elle participe également à l'instrument standardisé en faisant rapport des dépenses militaires et nous avons l'intention de poursuivre cette pratique.

Enfin, notre délégation s'associe à la déclaration faite à la deuxième session par le représentant de l'Indonésie au nom des États du Mouvement des pays non alignés et pour souhaiter à toutes les délégations plein succès dans leurs travaux.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Il semblerait y avoir un problème avec la lumière du système d'alerte. Néanmoins, je demande aux orateurs de bien vouloir respecter le temps qui leur est imparti pour leurs déclarations.

**M. Davide** (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines félicitent le Président de son élection méritée à cette haute fonction de dirigeant de la Première Commission, et elles félicitent les autres membres du Bureau de leurs élections respectives bien méritées également. Tout d'abord, je saisis l'occasion pour les assurer de l'appui et de la coopération pleine et entière de ma délégation dans les travaux de la Première Commission afin de mener cette session à une issue fructueuse.

Les Philippines s'associent à la déclaration prononcée à notre deuxième séance par l'Indonésie au nom des États membres du Mouvement des pays non alignés et à celle prononcée à la troisième séance par le Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

L'ancien Secrétaire général Kofi Annan a déclaré que nous avons les moyens et la capacité de traiter de nos problèmes dans la mesure où nous en avons la volonté politique. Il avait raison et ses judicieuses paroles sont encore plus pertinentes aujourd'hui alors que le monde fait face à une foule de crises, dont certaines n'ont jamais été anticipées.

À cet égard, les États Membres de l'ONU ont véritablement la capacité de délivrer notre planète des armes qu'à tort ils croient utiles à notre protection, mais dont l'existence même a menacé, et continuera de menacer, l'humanité d'anéantissement et d'une complète oblitération. Chaque État Membre doit avoir cette volonté politique afin qu'ensemble nous puissions

aller de l'avant dans le champ complexe du désarmement. Et, finalement, d'être en mesure de délivrer notre génération et les générations futures de ces armes, dont le potentiel de destruction des êtres humains et de notre écosystème est aussi certain que le lever du soleil.

Selon les Philippines, la principale inquiétude demeure la prolifération et la diffusion incontrôlée des armes légères et de petit calibre. Il est facile d'acquérir ces armes, de les transporter et d'en faire la contrebande en raison de leur taille, et il est également facile de les utiliser avec un minimum de formation. Compte tenu de leur diffusion et de leur prolifération massive, ces armes ont tué et mutilé un grand nombre de combattants de même que des civils innocents. Les armes légères et les armes de petit calibre sont facilement utilisées par des éléments d'organisations criminelles pour commettre des crimes contre des personnes et des biens, ce qui nuit gravement à la paix et à la sécurité. Les armes légères et de petit calibre aggravent les conflits, ralentissent le développement économique et limitent les perspectives d'une croissance durable. Qui plus est, les conflits dans lesquels prévalent les armes légères et de petit calibre peuvent entraîner le déplacement de populations entières et, partant, provoquer des crises dues à l'afflux de réfugiés.

Nombre de pays en développement sont particulièrement vulnérables, mais également coupables dans le domaine du trafic illicite de ces armes qui ont nourri et prolongé divers conflits. Les Philippines mettent donc l'accent sur l'importance de la prompte et complète mise en œuvre du Programme d'action de 2001 qui vise à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Elles saluent l'issue positive de la troisième Réunion biennale des États, qui a examiné l'application régionale et globale du Programme d'action et de l'instrument international de traçage.

Compte tenu de la nature transfrontière du commerce illicite des armes légères et de petit calibre, les États doivent ne ménager aucun effort pour mettre au point des mécanismes afin d'encourager le partage des informations. Les Philippines, par exemple, partagent des informations probantes par le biais de réseaux sur la base d'accords tels que l'Accord sur l'échange d'informations et la création de procédures de communication qui a été signé avec les Gouvernements de la Malaisie et de l'Indonésie. Selon

les Philippines le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et le Pacifique pourrait jouer un rôle important dans la promotion de la coopération sous-régionale et régionale dans le domaine des armes légères et de petit calibre.

Sur un autre front, les Philippines reconnaissent l'impact humanitaire adverse des mines et des munitions à fragmentation sur les civils innocents bien après la cessation d'un conflit. Elles apportent donc leur appui à une mise en œuvre complète de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la fabrication et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction et saluent l'issue de la huitième Réunion des États parties à la Convention, qui s'est tenue dans la région de la mer Morte entre les 18 et 22 novembre 2007. Les Philippines participent concrètement à la Conférence diplomatique sur les munitions à fragmentation, tenue à Dublin entre les 19 et 30 mai 2008.

Le monde fait face à une menace encore plus grande du fait de la mise au point renforcée et de la modernisation de certains types d'armes de destruction massive. Les armes nucléaires doivent être éliminées pour assurer la survie de l'humanité. Cela doit être fait par le biais de solutions convenues multilatéralement et conformes à la Charte des Nations Unies. Les États dotés d'armes nucléaires doivent donner l'exemple et retirer ces types d'armes de leurs arsenaux respectifs. L'élimination des stocks nucléaires dissuadera ces pays d'acquérir ces armes. Qui plus est, le démantèlement des stocks nucléaires éliminerait l'éventualité d'un lancement accidentel d'engins nucléaires. Il empêcherait également les terroristes et autres acteurs non-étatiques d'en acquérir.

Les Philippines s'inquiètent vivement de l'absence de progrès que l'on note dans plusieurs des dernières Conférences des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), comme cela a été confirmé dans les décisions et résolutions adoptées par la Conférence d'examen et de prolongation de 1995 et dans les 13 initiatives pratiques convenues à la Conférence d'examen de 2000 afin de parvenir à l'élimination complète des stocks nucléaires ainsi qu'au désarmement nucléaire conformément à l'article VI du TNP. Comme nombre d'autres pays, les Philippines sont déçues par l'échec rencontré à la dernière Conférence d'examen du TNP en 2005. Elles espèrent que les États parties se montreront flexibles et animés

d'une volonté politique pour assurer le succès de la Conférence d'examen de 2010.

S'agissant de cette conférence, qui fixera le cap pour le régime de non-prolifération nucléaire, ce sera au tour de l'Asie, plus particulièrement de l'Asie du Sud-Est, d'assurer la présidence de la Conférence d'examen du TNP. Les Philippines présenteront un candidat qualifié au poste de président, qui sera en mesure de diriger les négociations et de conduire ainsi la Conférence d'examen à une conclusion favorable.

Les Philippines sont convaincues qu'il est nécessaire de parvenir à une adhésion universelle du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et elles demandent aux neuf États restants, dont les ratifications sont nécessaires pour que le Traité puisse entrer en vigueur, de ne pas tarder davantage. Elles s'enorgueillissent de contribuer à Commission préparatoire pour l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en ayant trois des installations qui constituent une partie du système international de contrôle, à savoir deux stations de contrôle sismologiques et une station radionucléide. Qui plus est, les Philippines ont accueilli un atelier régional à Manille, en juin 2007, pour promouvoir les efforts de l'Organisation du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et parvenir à apporter un appui universel au Traité.

La Constitution des Philippines stipule, à la section 9 de l'article II, qu'elles adoptent et poursuivent une politique de liberté vis-à-vis des armes nucléaires sur leur territoire. Conformément à cette politique, les Philippines, de concert avec les États membres de l'ANASE, ont créé une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et reconnaissent l'importance des autres zones exemptes d'armes nucléaires ainsi que leur contribution à la promotion du désarmement nucléaire de même qu'à la paix et à la sécurité internationales. Elles invitent de nouveau les États dotés d'armes nucléaires à adhérer à ces diverses zones, en particulier à la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, en signant le Protocole du Traité créant cette zone.

Les armes chimiques et biologiques sont tout aussi létales que les armes nucléaires et leur utilisation peut causer des souffrances indicibles à leurs victimes. Les Philippines saluent l'issue fructueuse de la Sixième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes biologiques. Elles reconnaissent l'importance qu'il y a à renforcer cette Commission

par des négociations multilatérales sur un protocole juridiquement contraignant et une adhésion universelle à la Convention. Concernant les armes chimiques, elles reconnaissent l'importance de la Convention sur les armes chimiques et invitent les États à se conformer à la date limite, qui a été prolongée par la Conférence des États parties, pour la destruction de ces armes terrifiantes et horribles. Les Philippines demandent également aux quelques États qui ne sont pas encore parties à la Convention sur les armes chimiques de la signer et de la ratifier sans délai.

Les Philippines appuient la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et souhaiteraient la reconduction du Groupe de travail à composition non limitée pour examiner les objectifs et le calendrier de la quatrième session extraordinaire sur le désarmement et l'éventuelle création d'un comité préparatoire.

Je tiens à souligner qu'il est urgent de favoriser le succès de nos travaux au cours de la présente session, succès qui peut être atteint si les États Membres exercent la volonté politique nécessaire et continuent d'encourager et de respecter les processus multilatéraux.

**M. Weissbrod** (Israël) (*parle en anglais*) : Tour d'abord, je tiens à féliciter le Président de la Première Commission de son élection à cette fonction et à l'assurer de l'appui et de la coopération pleine et entière de ma délégation dans la conduite de ses travaux afin que nos délibérations puissent connaître une issue fructueuse.

Israël n'a jamais cessé de considérer que le contexte régional était le cadre principal et essentiel pour faire progresser les mesures décisives de contrôle des armements au Moyen-Orient. Une paix complète et durable dans la région est essentielle à cet égard. Les fondements de la paix et de la stabilité dans la région doivent passer par une réconciliation historique, qui doit consacrer des notions comme le compromis, la confiance et le respect mutuels, des frontières sûres et reconnues et des relations de bon voisinage. Le contrôle effectif des mesures peut être achevé et maintenu dans une région seulement lorsque les guerres, les conflits armés, la terreur, l'hostilité politique, la provocation et la non-reconnaissance cessent d'être des éléments de la vie quotidienne. Israël est fermement convaincu que la réalité politique dans notre région exige une approche pratique et graduelle.

La réalisation d'une paix globale entre Israël et ses voisins doit être accompagnée et suivie de mesures permettant l'instauration d'un climat de confiance ainsi que d'arrangements concernant les armes classiques et culminer dans la création éventuelle d'une zone exempte de missiles balistiques et d'armes biologiques, chimiques et nucléaires. Cette zone doit émaner de tous les États de la région et les englober à la suite de négociations libres et directes menées entre eux. Un long et compliqué voyage nous attend, et même des pas modestes peuvent être le prélude à des progrès décisifs.

Le Moyen-Orient n'est ni plus pacifique ni plus sûr depuis les délibérations de 2007 de la Première Commission. En particulier, le programme nucléaire de l'Iran n'a pas été arrêté malgré la preuve manifeste de sa nature militaire et les quatre résolutions du Conseil de sécurité. L'allégation selon laquelle ce programme est de nature légitime ne peut plus être avancée d'une manière crédible. Les activités nucléaires de l'Iran contreviennent aux résolutions du Conseil de sécurité, aux demandes de l'Agence internationale de l'énergie atomique et à ses propres obligations juridiques internationales. Ce programme nucléaire représente une menace manifeste pour la stabilité et la sécurité de l'ensemble de la région et représentent un important défi à la paix et à la stabilité internationales.

La politique et les déclarations hostiles de l'Iran, sa poursuite agressive de la technologie des missiles et sa participation active et son appui au terrorisme n'ont fait qu'exacerber davantage la situation dans la région. Israël, en particulier, n'a cessé d'être la cible d'appels à sa destruction de la part du Président iranien. Le tout accompagné de remarques antisémites haineuses, comme l'ONU en a été témoin récemment lors d'un débat à l'Assemblée générale.

La communauté internationale ne doit pas méconnaître le fait que la vaste majorité des cas de non-respect du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires – trois des quatre cas largement connus – ont eu lieu au Moyen-Orient et que le quatrième est en cours d'enquête. À cet égard, l'intérêt renouvelé dans l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doit s'accompagner d'efforts importants en vue de garantir que de tels programmes ne seront pas utilisés à des fins malavisées. Des régions aussi explosives que le Moyen-Orient doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Le programme nucléaire de l'Iran n'est pas, certes, la seule cause d'inquiétude au Moyen-Orient.

La situation dans d'autres zones de la région ne s'est pas améliorée. Le conflit qui a éclaté pendant l'été 2006, avec l'attaque agressive de l'organisation de la terreur du Hezbollah a démontré que des systèmes portatifs de défense aérienne, des véhicules aériens sans pilote, des missiles de type et de portée variés et des roquettes de très courte portée ne sont pas hors de portée des terroristes. Le Hezbollah, appuyé avant tout par l'Iran, n'a pas cessé de se réarmer depuis 2006, des dispositions identiques à celles de l'organisation de la terreur du Hamas.

Au cours de l'année dernière, le Hezbollah s'est encore renforcé, à la fois en ce qui concerne sa position vis-à-vis de la sphère politique libanaise et l'ampleur de l'affinement de ses stocks. Les transferts d'armes d'Iran vers la Syrie puis vers le Hezbollah se sont poursuivis au même rythme, en violation de la résolution 1701 (2006). La contrebande d'armes légères et de petit calibre est entre les mains de ceux qui souhaitent allumer des conflits dans la région et a été facilitée par des États qui ferment les yeux et, parfois, encouragent ce phénomène.

Selon Israël, l'interdiction de transférer des armes à destination des terroristes est une question qui doit être examinée à titre hautement prioritaire par la communauté internationale : une norme claire interdisant ces transferts devrait être élaborée et des mesures concrètes prises pour arrêter ces transferts. Rien ne peut justifier la pratique de certains États qui, d'un côté, condamnent le terrorisme tandis que, de l'autre, ils autorisent le transfert d'armes vers les groupes terroristes.

Malgré la sombre situation dans la région, Israël attache une grande importance à la prévention de la prolifération d'armes non classiques ainsi qu'aux transferts non autorisés d'armes classiques et de biens à double usage. Israël a consenti des efforts considérables pour réaliser pleinement les régimes de non-prolifération. Le 31 décembre 2007, la loi sur le contrôle des exportations est entrée en vigueur. Cette loi régit le contrôle de la liste des munitions du régime des fournisseurs de Wassenaar. Elle s'ajoute au Décret de janvier 2002 concernant le contrôle des exportations, qui régit le contrôle des biens et des technologies à double usage fondé sur la liste des biens à double usage de l'Arrangement de Wassenaar, et au Décret sur le contrôle des importations et des exportations de 2004. L'ensemble de ces lois et réglementations garantissent que le solide contrôle des exportations exercé par Israël répond aux normes et

aux critères tels qu'ils ont été établis par le Groupe des fournisseurs nucléaires, le Groupe australien, le Régime de contrôle de la technologie des missiles et le régime des fournisseurs de Wassenaar.

Le monde fait face aujourd'hui à une menace de la prolifération des armes de destruction massive – armes qui font peser une menace sur toutes les nations, grandes ou petites. Israël est convaincu qu'il est crucial que la communauté internationale prenne les mesures nécessaires pour faire en sorte que les terroristes ne puissent acquérir les armes les plus meurtrières au monde, notamment les armes nucléaires, biologiques, chimiques et radiologiques ainsi que leurs vecteurs. Israël se félicite donc de l'adoption de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et de la prorogation du mandat du Comité, en vertu de la résolution 1810 (2008).

Israël partage l'inquiétude de la communauté internationale concernant la nécessité de renforcer la sûreté et la sécurité des matières et des installations nucléaires et de prévenir le commerce illicite. Dans cet esprit, Israël s'est joint aux diverses conventions et différents codes de conduite qui existent dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaires. Il s'est joint à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Il a également signé la Convention internationale sur la répression des actes de terrorisme nucléaire et se prépare à la ratifier. Qui plus est, Israël a adhéré à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, à l'Initiative de sécurité des conteneurs, à l'Initiative mégaports des États-Unis et à l'Initiative mondiale visant à améliorer la sécurité nucléaire. Israël appuie également l'Initiative de sécurité contre la prolifération.

Cette année nous avons assisté à des changements importants en ce qui concerne l'élaboration d'une norme sur l'utilisation des munitions à fragmentation. La Convention sur certaines armes classiques, largement reconnue comme étant l'instance la plus appropriée et la plus responsable pour examiner les questions des armes classiques, a mené à des négociations approfondies devant conduire à la conclusion d'un nouveau protocole sur les munitions à fragmentation. Ces négociations visent à réaliser un équilibre entre les inquiétudes humanitaires et les besoins militaires, qui pourrait être atteint avec l'aide de tous les États concernés. D'autres négociations sont prévues en novembre. Nous sommes convaincus que si tous les participants continuent d'agir avec sincérité, un protocole sur les munitions à fragmentation pourra

être achevée cette année. Israël est confiant et espère que les États membres de la Convention qui ont participé à d'autres négociations sur les munitions à fragmentation continueront de ne ménager aucun effort afin de parvenir à un accord relatif à la Convention sur certaines armes classiques.

Des événements importants sont également survenus dans le domaine des armes légères et de petit calibre. Une issue fructueuse a couronné la Réunion biennale des États, ce qui donnerait à espérer que les différences d'opinions antérieures ne viendront plus entraver l'important travail entrepris dans ce domaine. Néanmoins, Israël regrette qu'il ait été impossible de parvenir à un consensus sur le document final en raison des difficultés soulevées par l'Iran le dernier jour de la Réunion. Paradoxalement, c'est l'Iran, le pays qui a bloqué le consensus, qui est le plus fortement impliqué dans le transfert des armes au bénéfice des terroristes de notre région.

Israël continuera de jouer un rôle actif et responsable afin de faire progresser les objectifs de non-prolifération et d'élargir les normes dont le but est d'empêcher les armes de parvenir jusqu'aux parties irresponsables et non autorisées.

**M<sup>me</sup> Halliyadde** (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite féliciter le Président de son élection. Sous son leadership, la session ne pourra être que fructueuse.

Ma délégation s'associe sans réserve à la déclaration faite par l'Indonésie, dans laquelle sont énoncées les positions du Mouvement des pays non alignés sur les questions dont est saisie la Commission.

L'appui de Sri Lanka aux efforts multilatéraux pour le contrôle des armements est aussi vieux que son adhésion à l'Organisation. Nous sommes convaincus qu'un régime de sécurité moins militarisé répondrait mieux au souci du coût-efficacité et serait une manière plus civilisée pour parvenir à une paix et à une sécurité durables à l'intérieur des États et entre les États. Mon pays qui a fait les frais du fléau du terrorisme, ne sait que trop bien ce qu'il en coûte de consacrer de rares ressources à des armements pour garantir la sécurité.

À cette session, qui se déroule trente ans après la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, nous discutons de la tenue de la nouvelle session extraordinaire consacrée au désarmement. Il est décevant de ne pouvoir annoncer des progrès sensibles ou, de fait, une avancée

notable sur les principales questions du désarmement et de non-prolifération dans l'arène multilatérale. La Conférence du désarmement, seule instance multilatérale pour ces négociations, n'est parvenue à aucun résultat concret; il a été encore moins question d'entamer des négociations sur une période prolongée. De fait, il n'a pas même été possible de se mettre d'accord sur calendrier de travail raisonnable pour cette instance coûteuse.

D'importants traités ne sont toujours pas en vigueur. Les résolutions consensuelles relatives au Traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles continuent de stagner. Il n'y a rien d'institutionnellement incorrect avec la Conférence sur le désarmement, car elle a dans le passé fourni des traités aussi complexes que la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce qui manque, évidemment, n'est pas la capacité mais la volonté de négocier sur ces questions critiques du désarmement et de la sécurité.

Tandis que le dialogue et les négociations demeurent bloqués par des obstacles de procédure et autres, rappelant l'époque de la guerre froide et motivant des dépenses inutiles en faveur des courses aux armements, elles-mêmes motivées par la nouvelle division stratégique, qui émerge sur les anciens champs de bataille, et les nouvelles tensions qui existent dans différentes parties du monde. Il est donc nécessaire pour la Première Commission de se pencher cette année sur les résolutions importantes et pratiques devant faciliter la voie vers le travail multilatéral sur plusieurs questions clefs du désarmement et du contrôle des armements.

S'agissant du désarmement nucléaire, il est temps que tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, reconnaissent que nous pouvons aspirer à un concept intégré de sécurité, voire le réaliser à condition qu'il y ait un engagement sérieux et des mesures pratiques vers un éventuel désarmement nucléaire parallèlement à la poursuite de mesures de non-prolifération nucléaire. Il doit être clair pour chacun que la non-prolifération n'a pas survécu et ne survivra pas dans le vide où se trouve le désarmement.

Les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) peuvent être durables sur la base non pas d'un simple régime de refus, mais au contraire sur la base d'un régime d'appui mutuel tendant à réaliser les trois objectifs. La nécessité même

de non-prolifération découle de l'existence d'armes nucléaires. Par conséquent, l'examen de la racine du mal est essentiel pour traiter de la maladie. Alors que nous analysons l'échec de la Conférence d'examen du TNP de 2005, et alors que nous nous préparons pour la Conférence d'examen de 2010, les États parties au TNP, en particulier les États dépositaires, seraient bien avisés de réfléchir à la réalité du lien qui existe entre la non-prolifération et le désarmement nucléaire complet.

Sri Lanka, en tant que partie de longue date au TNP, a toujours argué que le régime du TNP et de la sécurité internationale serait progressivement compromis et affaibli si de nouveaux États dotés d'armes nucléaires continuaient d'émerger, en violation des obligations découlant du traité et des nombreuses recommandations contenues dans de nombreuses résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

De plus en plus, le public dans son ensemble, et en particulier les hommes d'État qui sont versés dans les politiques de sécurité et les doctrines associées aux armes nucléaires, expriment leurs préoccupations du fait que les États dotés d'armes nucléaires continuent d'insister sur l'utilité des armes nucléaires sans se soucier de leurs obligations, au titre du traité, d'éliminer les armes nucléaires des stocks d'armes nationaux et de l'équation internationale de sécurité. Nous espérons que les résolutions de la Première Commission de cette année et les délibérations de la prochaine Conférence d'examen du TNP bénéficieront des récentes déclarations faites par plusieurs hommes d'État de premier ordre concernant la désirabilité, voire la réalité de l'élimination des armes nucléaires, ouvrant ainsi la voie à un désarmement crédible et à un programme de non-prolifération. Sri Lanka appuiera les initiatives de la Première Commission qui sont compatibles avec un tel processus et qui seront poursuivies dans des instances bilatérales, régionales et multilatérales.

Il convient aussi de souligner la menace que font peser les groupes terroristes et d'autres acteurs non étatiques qui cherchent à acquérir des capacités militaires illégales, notamment des matières associées aux armes de destruction massive ainsi que des capacités de mener une cyber-attaque. Nous appuyons et encourageons donc les initiatives qui viendront appuyer l'objectif de l'élimination des armes légères et de petit calibre illicites. Sri Lanka a pris une série de mesures au plan national pour mettre en œuvre diverses initiatives envisagées dans le Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre

et dans les résolutions pertinentes émanant de cette Commission qui jouit d'une marge appui.

À cet égard, nous tenons à souligner qu'il est nécessaire pour les mécanismes et organes appropriés des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, de rendre autonomes les États Membres et de créer leur capacité de coordonner et de mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité, comme la résolution 1373 (2001), qui envisage des mesures pratiques pour observer, détecter et interdire la contrebande transfrontalière et en haute mer d'armes illicites, en violation des lois nationales et internationales.

En tant que pays qui fait face à la menace de terrorisme, alimentée par des réseaux transnationaux, Sri Lanka a appris avec l'expérience que de solides mécanismes de surveillance et d'application sont nécessaires pour mettre en œuvre les résolutions, comme la résolution 1373 (2001). Actuellement, ces régimes ne sont pas efficaces au niveau de la fourniture d'armes illicites, laissant ainsi le principal fardeau de l'application au niveau de la réception.

Sri Lanka et l'Égypte œuvreront de concert cette année pour garantir l'adoption de la résolution de la Première Commission sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Comme il a été noté par de nombreuses délégations, cette résolution cherche à prévenir l'introduction d'une course aux armements dans l'espace et à protéger la sécurité de l'espace contre une activité hostile et les débris qui constituent de plus en plus une menace pour l'utilisation de l'espace. Depuis l'entrée dans l'âge de l'espace, il y a plus de 50 ans, les capacités dans l'espace ont proliféré dans beaucoup de régions et beaucoup de pays, prouvant l'ingéniosité humaine et la mobilité des nouvelles technologies pour explorer de nouvelles frontières.

Sri Lanka appuie les approches régionales pour la paix, l'espace, la sécurité et le désarmement. Nous avons constamment appuyé la création de zones de paix et de zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes parties du monde. S'il y a une course aux armements dans l'espace, dans une partie quelconque du monde, ces événements continueront de susciter l'inquiétude de pays comme Sri Lanka, qui n'ont pas développé les notions de sécurité. Nous demandons donc aux pays dotés d'armes nucléaires et aux nouveaux pays nucléaires de commencer à travailler sur un programme de désarmement crédible et multilatéral qui, progressivement, marginalisera



l'utilité des armes nucléaires et, éventuellement, les éliminera des arsenaux nationaux. Nous demandons également aux États nucléaires qui ont entrepris des programmes nucléaires à grande échelle de faire en sorte qu'il existe des mesures de sécurité adéquates et internationalement acceptées dans ces programmes afin que la radiation potentielle et autres dangers émanant d'accidents soient atténués ou minimisés.

Dans un monde déjà instable en raison de troubles financiers et économiques, des efforts multilatéraux à des fins de résultats visibles sur le désarmement et la non-prolifération ne peignent pas un joli tableau. En même temps, les dépenses militaires globales ont augmenté jusqu'à atteindre 1 300 milliards de dollars. C'est là une dépense colossale, comparée aux ressources relativement modestes des objectifs du Millénaire de développement que nous avons tous appuyés.

Les résolutions de la Première Commission et le calendrier multilatéral de désarmement conduisant à la prochaine Conférence d'examen du TNP doivent ouvrir la voie à un programme crédible pour le contrôle des armements et chercher à alléger ce fardeau afin que la communauté internationale puisse progresser vers une sécurité désarmée.

**M. Jargalsaikhan** (Mongolie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter le Président et les autres membres du Bureau de leur élection en vue de mener les travaux de cet importante Commission.

Ma délégation s'associe à la déclaration du représentant de l'Indonésie prononcée à la deuxième séance au nom du Mouvement des pays non alignés. Je vais donc faire quelques remarques additionnelles reflétant le point de vue national de mon pays.

Ma délégation partage les inquiétudes croissantes au sujet des difficultés auxquelles le désarmement et la sécurité internationale sont confrontés aujourd'hui. Le mécanisme de désarmement est à la fois sous tension et sous-utilisé. Cela s'applique spécialement à la Commission du désarmement. Nous louons les efforts que font ses six présidents pour briser ce qu'on appelle l'impasse procédurale, et nous exprimons l'espoir que leurs efforts déboucheront bientôt sur des résultats concrets.

Les orateurs qui m'ont précédé dans ce débat ont, à juste titre, identifié la sécurité de l'environnement international et l'absence de volonté politique comme

les causes sous-jacentes principales à l'obstruction dans les instances de désarmement multilatéral. Nous partageons cette analyse et appuyons la proposition d'examiner le mécanisme procédural à la Conférence du désarmement en 2009, afin d'en faire un important moyen de promouvoir les objectifs nobles que nous avons en commun plutôt que de poursuivre d'étroits intérêts nationaux.

Les questions nucléaires touchant l'Iran et la République populaire démocratique de Corée continuent de préoccuper la communauté internationale. Elles ont besoin d'être examinées et réglées par le dialogue et la diplomatie. Mon Gouvernement appuie de façon cohérente les efforts multilatéraux entrepris pour résoudre la question de la dénucléarisation de la péninsule de Corée. Nous partageons les inquiétudes concernant les difficultés actuelles que nous retrouvons dans les conversations et les relations de la République populaire démocratique de Corée avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il faut espérer qu'elles pourront être examinées avec succès par les parties concernées et que la seconde phase des négociations pourra bientôt être réactivée.

Mon pays continue d'attacher une haute importance à la prompt entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à son universalité. Le Vice-Ministre des affaires étrangères de Mongolie a pris part à la réunion ministérielle des États parties au Traité, tenue dans les coulisses du débat de l'Assemblée générale, et a appuyé son issue.

Compte tenu des désaccords persistants sur des questions majeures lors des deux précédentes sessions du Comité préparatoire pour la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), nous estimons que les États doivent redoubler d'efforts pour examiner et dépasser leurs différences préalablement au travail de la troisième session de la Commission l'année prochaine.

La Mongolie applaudit le travail de l'AIEA dont le but est de s'assurer que les technologies et le savoir-faire sont utilisés à des fins pacifiques. Le rôle de l'Agence augmentera, nombre de pays se tournant vers la puissance nucléaire en tant que source importante d'énergie et de moteur pour leur développement et leur progrès social. Il y a, à l'heure actuelle, 439 réacteurs nucléaires en opération, et 36 sont en construction. Près de 50 pays se sont déclarés intéressés par

l'examen de la possibilité d'adopter l'énergie nucléaire. Dans trois circonstances, le rôle des accords de garanties et, en particulier, des protocoles additionnels ne fait qu'augmenter. Ma délégation demande donc aux États qui ne l'ont pas encore fait de conclure dès que possible des protocoles additionnels avec l'Agence.

La Mongolie est l'un des pays qui envisagent d'adopter l'énergie nucléaire en tant qu'important moyen de garantir la sécurité de l'énergie et de promouvoir les objectifs du développement national. Un projet de politique en matière d'énergie nucléaire, comprenant l'exploitation des réserves d'uranium du pays, une application du plan et du projet d'une législation nucléaire globale – tous visant à garder à l'esprit les normes et les conditions d'une stricte sûreté et d'une stricte sécurité de l'AIEA – sera bientôt examiné pour adoption par notre parlement.

Les zones exemptes d'armes nucléaires jouent un rôle important dans la non-prolifération et le désarmement nucléaire. En conséquence, nous appuyons la convocation en 2010 de la Conférence sur la deuxième zone exempte d'armes nucléaires, préalablement à la Conférence du TNP, que nous considérons comme un important moyen de renforcer la coopération des membres des zones exemptes d'armes nucléaires, qui déjà représentent près des deux tiers des Membres de l'ONU. Suite aux décisions de la première Conférence, tenue en 2005 à Mexico, la Mongolie a créé un centre pour traiter des questions concernant les zones exemptes d'armes nucléaires, qui a déjà établi des relations formelles avec les centres d'autres agences du Traité sur les zones exemptes d'armes nucléaires. Afin de contribuer aux préparations de la seconde Conférence de suivi, la Mongolie a fait connaître qu'elle était prête à accueillir la réunion des centres au printemps 2009.

Plus de trois décennies se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale a examiné une étude sur les zones exemptes d'armes nucléaires sous tous ses aspects, et près d'une décennie s'est écoulée depuis qu'elle a adopté les directives pour la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires. Ma délégation est persuadée que le changement de l'environnement politique nécessite une nouvelle analyse pour évaluer le rôle qu'ont joué, et que pourraient jouer les zones exemptes d'armes nucléaires à l'avenir, dans la promotion des objectifs de la non-prolifération nucléaire, du désarmement nucléaire et de la prévention des conflits.

Le statut de zone exempte d'armes nucléaires de la Mongolie est devenu un élément essentiel du régime de non-prolifération globale. Mon Gouvernement s'emploie à institutionnaliser ce statut et attache une importance particulière à la conclusion d'un traité avec ses deux voisins immédiats, définissant clairement les termes de ce statut. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport sur cette question (A/63/122), le projet de traité trilatéral a été présenté en septembre 2007 aux voisins immédiats de la Mongolie pour examen. En termes de contenu, ses principales dispositions sont identiques à celles des autres traités internationaux qui créent des zones exemptes d'armes nucléaires et, cependant, en même temps, abordent ses bonnes relations de voisinage avec la Russie et la Chine. Ma délégation espère que les consultations informelles concernant le projet de résolution trilatéral, tenues en marge des réunions de cette Commission seront utiles et productives.

Cette année marque le dixième anniversaire de l'adoption de la première résolution de l'Assemblée générale sur la zone exempte d'armes nucléaires en Mongolie (résolution 53/77 D) La délégation mongole soumettra pour examen à la Commission un projet de résolution. Elle espère que, comme dans le passé, le projet de résolution rassemblera un large appui et qu'il sera adopté par consensus.

Bien que la réduction et l'élimination des armes de destruction massive soient des questions importantes pour garantir la paix et la sécurité internationales, la communauté internationale ne devrait pas méconnaître les dangers que posent les armes légères et les armes de petit calibre qui tuent et mutilent des milliers de personnes partout dans le monde chaque année. Ma délégation se félicite des progrès réalisés dans ce domaine, comme ceux réalisés à la troisième Réunion biennale des États chargés d'examiner le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Elle se félicite également de l'adoption de la Convention sur les munitions à fragmentation, qui aidera à limiter et à mettre fin à l'usage de munitions inhumaines.

Enfin, ma délégation encourage le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la viabilité, le champ d'action et les paramètres généraux d'un traité sur le commerce des armes à poursuivre ses efforts en vue de préparer le projet de traité qui engagerait fermement les parties prenantes dans le

processus. La Mongolie est favorable à un cadre de travail normatif dans ce domaine important.

**M. Tanalinov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Une année, exactement, s'est écoulée depuis notre dernière réunion, au cours de laquelle j'ai fait mention de la stagnation du processus de désarmement nucléaire et du besoin de prendre des mesures spécifiques pour renforcer le système international de sécurité. Malheureusement, les conflits et les menaces n'ont en rien diminué. Faute d'être parvenue à un consensus, la communauté internationale n'a pas réussi à régler les questions de désarmement et de non-prolifération.

Le mois de juin dernier a marqué le quarantième anniversaire de la signature du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Malgré les critiques dont il fait l'objet, il convient de reconnaître que le TNP a été et reste la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire et la base d'un désarmement nucléaire.

Le défi à relever, aujourd'hui, est de savoir comment garantir l'efficacité du TNP. Comme les représentants le savent, le Président Nursultan Nazarbayev, du Kazakhstan, en prenant la parole à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, a proposé d'adapter cet important élément du système international de sécurité aux nouvelles réalités. Dans ce contexte, il est nécessaire, selon nous, d'élaborer des mesures pour exercer des pressions efficaces sur les États dotés d'armes nucléaires qui agissent hors du cadre du TNP et pour prévenir tout retrait du Traité. Nous invitons les États parties au TNP à redoubler d'efforts pour assurer le succès de la Conférence d'examen du TNP de 2010, dont l'un des résultats devrait être de garantir l'efficacité et l'universalité du Traité.

Le Kazakhstan ne demande pas simplement à la communauté internationale de désarmer. Il a apporté une contribution historique au renforcement de la sécurité internationale. La renonciation aux armes nucléaires, le refus de posséder le quatrième plus large arsenal nucléaire, l'engagement pris d'honorer ses obligations internationales sont des moyens importants de réaffirmer notre désir de renforcer la collaboration globale dans la sphère de la sécurité et du désarmement.

Notre pays adhère à presque tous les instruments internationaux pour la prévention des armes nucléaires, biologiques, radiologiques et chimiques de destruction

massive. En mai 2008, le Kazakhstan a ratifié la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Il est un membre actif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Afin de renforcer et de développer les activités d'inspection du Traité, il a appuyé l'initiative prise pour mener un exercice intégré sur l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk en septembre dernier. De fait, cet événement est une autre preuve de son attachement au renforcement de la sécurité internationale et à la non-prolifération des armes de destruction massive.

La signature du Traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, le 8 septembre 2006, est une preuve évidente de l'attachement des pays de la région aux principes du désarmement nucléaire et à la non-prolifération nucléaire et constitue une contribution sensible apportée à la sécurité internationale. Manifestement, la signature du Traité dans la ville de Semipalatinsk, centre de l'ancien site d'essais nucléaires, a été profondément symbolique en termes de non-prolifération nucléaire.

Un important facteur du succès de l'initiative prise de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale vient du fait qu'elle l'a été sous les auspices de l'ONU et avec l'aide active de ses experts. À différents moments, nombre de résolutions de l'Assemblée générale venant appuyer l'idée de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale ont été adoptées. En décembre 2006, à la suite de la signature du Traité de Semipalatinsk, l'Assemblée générale a adopté à la majorité des voix une résolution (résolution 61/88) pour appuyer la zone en Asie centrale.

Actuellement, le parlement de la République du Kazakhstan complète le processus de ratification du Traité. Nous sommes certains que son entrée en vigueur renforcera la confiance et la prévisibilité des relations entre les pays et garantira davantage le non-emploi des armes nucléaires contre les États non dotés d'armes nucléaires. Il faut espérer qu'au titre des dispositions adoptées pour créer des zones exemptes d'armes nucléaires, les puissances nucléaires signeront dans un proche avenir le Protocole au Traité, qui offre des garanties de sécurité négative aux pays de la région, à savoir que les puissances nucléaires n'emploieront pas contre eux des armes nucléaires. Le Kazakhstan est ouvert à toutes consultations

pertinentes avec les pays des cinq États dotés d'armes nucléaires.

Les États parties au Traité vont présenter le traditionnel projet de résolution sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au cours de cette session de l'Assemblée générale, et nous comptons sur les États Membres pour lui apporter un large appui.

Tout en continuant de lutter contre la menace nucléaire, le Kazakhstan, reconnaît aussi le droit de toute nation de mettre au point la technologie nucléaire à des fins pacifiques sous un strict contrôle international, en particulier de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Dans la mesure où il remplit toutes les conditions de transparence, conformément aux accords avec l'AIEA, notamment le Protocole additionnel, tout État a le droit de mettre au point à des fins pacifiques une technologie nucléaire et des centrales nucléaires. Le Kazakhstan, qui possède l'une des plus grandes réserves d'uranium naturel dans le monde, entend poursuivre cette voie, en soumettant cette technologie au strict contrôle de l'AIEA. Cette position est corroborée par notre ratification du Protocole additionnel à l'Accord entre le Kazakhstan et l'AIEA sur l'application des garanties.

Dans une crise des régimes de non-prolifération, le réel danger provient des armes nucléaires qui peuvent tomber entre les mains de terroristes. Le Kazakhstan participe activement à l'Initiative globale en vue de combattre le terrorisme nucléaire. Dans ce cadre, les exercices de l'« atome anti-terreur » et la Conférence internationale pour la protection physique des matières nucléaires ont été organisés dans notre pays cette année.

Une autre question qui reste à régler est celle du commerce illicite des armes légères et de petit calibre, qui a un impact négatif sur la sécurité, les droits de l'homme et la situation socioéconomique dans de nombreux pays, en particulier dans les zones de crises et d'après conflit. Aujourd'hui, aucun pays n'est à l'abri d'un dérèglement dans les mécanismes de contrôle des stocks d'armes classiques. Nous sommes conscients que dans de nombreux cas ce sont des milliers, voire des millions d'armes qui ont disparu et qui sont tombées dans des mains inconnues.

Le Kazakhstan appuie sans réserve les dispositions et les recommandations contenues dans le dernier rapport du Secrétaire général sur les armes légères (S/2008/258) et estime que l'ONU devrait jouer un rôle de premier plan pour contrer cette menace.

L'adoption du document final de la troisième Réunion biennale des États sur les armes légères, tenue en juillet 2008, constitue un vrai progrès dans le processus engagé pour obvier au trafic illicite de ces armes et pourrait être un exemple à suivre dans la recherche d'un consensus dans d'autres mécanismes de désarmement.

La position de notre État est d'appuyer la nécessité de rechercher et d'utiliser l'espace à des fins pacifiques et pour le bénéfice et l'intérêt de tous les pays. L'augmentation du nombre de pays qui se portent coauteurs des résolutions pertinentes et l'appui unanime dont elles bénéficient pourraient être un important pas dans la prévention d'un réel risque d'une course aux armements dans l'espace. Nous nous félicitons des efforts entrepris pour parvenir à un projet de traité en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace. Cette question est particulièrement pertinente compte tenu du nombre accru de pays participant aux programmes spatiaux dont ils dépendent.

L'un des plus grandes bases spatiales – Baïkonour – est située sur notre territoire. Le Kazakhstan participe activement à la coopération spatiale internationale et procède avec dynamisme au développement de son programme spatial. Il est convaincu que la sécurité dans l'espace doit demeurer une question centrale sur l'ordre du jour de la communauté internationale. L'espace doit être une zone de coopération pacifique pour toute l'humanité.

Pour terminer, je tiens à exprimer mon sincère espoir que notre réunion nous aidera dans l'examen des questions liées au désarmement général et complet.

**M. Alemu** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de m'associer aux précédents orateurs pour féliciter M. Suazo de son élection à la présidence de la Commission et pour confirmer que ma délégation est certaine que sous sa direction, avec l'aide efficace et la facilitation du Bureau, les travaux de la Commission connaîtront une issue fructueuse et que ses mandats et objectifs seront satisfaits. Je félicite également chaleureusement le Bureau de la Commission, en particulier son Secrétaire expérimenté et talentueux, M. Jarmo Sareva.

Ma délégation se joint aux déclarations faites à la 2<sup>e</sup> séance par le représentant du Nigéria, au nom du Groupe africain, et par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ma délégation tient à exprimer sa satisfaction au sujet du rapport du Secrétaire général concernant les divers points de l'ordre du jour dont la Commission est saisie, qui s'accompagne d'éléments détaillés. Nous sommes certains que la Commission prendra le temps nécessaire et fera les efforts que cela exige pour examiner d'une manière approfondie, en les évaluant de façon réaliste, les nombreuses questions critiques et les enjeux qu'elles comprennent pour parvenir à notre noble objectif : maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le multilatéralisme demeure le moyen le plus sûr de traiter effectivement des questions importantes de portée mondiale, comme le désarmement. L'Éthiopie croit fermement que l'engagement multilatéral et les négociations multilatérales sont des instruments décisifs pour traiter des divers problèmes compliqués liés à la prolifération des armes, qui constituent de plus en plus de réelles menaces pour la paix et la sécurité internationales.

Bien que les dangers trop bien connus que cause la prolifération, aussi bien des armes classiques que des armes non classiques, constituent une menace à la paix et à la sécurité partout dans le monde, leurs effets adverses demeurent multiples pour le monde en développement, en particulier pour les pays les moins développés. Notre continent, l'Afrique, composée aussi bien de pays en développement que de pays développés, fait face à de nombreux problèmes de développement. Elle ne peut se permettre d'être contrariée dans les efforts qu'elle fait pour relever ces défis par la fabrication, la distribution, le transfert, l'utilisation et le trafic d'armes de destruction, quelles qu'elles soient. C'est particulièrement vrai au moment où l'on s'approche de plus en plus de l'année ciblée pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et que la plupart d'entre nous, comme cela a été reconnu, sont déjà en retard sur le calendrier. Les tentatives de parvenir à un vrai développement économique et social et d'améliorer ainsi le niveau de vie de la majorité pauvre ne vont pas de pair avec l'accumulation des armements et une militarisation flagrante.

Notre sous-région, la corne de l'Afrique, est connue comme l'une des plus explosives et la plus durement touchée de toutes les régions du monde. Elle continue de souffrir des multiples effets négatifs dus au commerce illicite d'armes légères et de petit calibre ainsi que d'autres armes classiques. Compte tenu de la politique ambivalente et de la situation qui prévaut

dans nombre de ses zones, divers acteurs internes et externes – notamment les acteurs non étatiques – saisissent toutes les occasions pour l'utiliser comme une décharge, une route idéale pour le trafic ou un canal pour le transfert et l'utilisation de diverses armes, contribuant ainsi à aggraver et à compliquer certaines des situations de conflit qui sévissent la région.

Les diverses armes qui continuent d'inonder notre sous-région et bien au-delà ont des effets nuisibles et dommageables non seulement sur la sécurité de chaque État, en attisant des conflits nouveaux et anciens et en encourageant le crime organisé, mais aussi, et plus important encore, sur les progrès réalisés dans les maigres initiatives de développement social et économique prises par chaque nation à l'intérieur de la sous-région. C'est là la principale raison pour laquelle le Gouvernement éthiopien attache une grande importance à la question du contrôle des armes classiques au niveau mondial en général et au niveau régional en particulier.

À la lumière de ce que je viens de dire, mon pays continue de faire de son mieux pour honorer les engagements qu'il a pris au niveau international et régional ainsi que les obligations découlant du traité, en particulier pour ce qui est de combattre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Cependant, nos préoccupations et nos efforts ne se limitent nullement à ces types d'armes. Nous demeurons également préoccupés par les autres types d'armes, à la fois classiques et non classiques, en fonction de l'ampleur de leur prolifération et de leurs effets sur l'ensemble de la sous-région et sur l'Éthiopie. Pour le moment, l'essentiel de nos préoccupations régionales découlent tout particulièrement des armes légères et de petit calibre ainsi que des mines et autres types d'armes explosives.

En conséquence, l'Éthiopie essaie en permanence de jouer à cet égard le rôle qui lui revient – parfois central – tout particulièrement au niveau sous-régional, où les États coordonnent leurs efforts en vue de combattre le commerce illicite d'armes légères dans les institutions sous-régionales créées pour mettre en œuvre le Programme en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, la Déclaration de Bamako sur une position commune africaine touchant la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre, et, au niveau sous-régional, la Déclaration de Nairobi sur le problème de la prolifération illicite d'armes légères et de petit

calibre dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique et son protocole.

À cet égard, il importe de souligner que le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre, créé au titre du Protocole et dont l'Éthiopie est membre, a permis à ses États membres de prendre diverses mesures pratiques appropriées pour prévenir, combattre et éliminer le trafic et la prolifération illicites des armes légères et de petit calibre, les munitions et autres matériels destructeurs, dans le cadre de leur juridiction et pour renforcer la coopération régionale qui est nécessaire à cet égard.

Étant donné la situation au niveau national, il convient de souligner qu'en Éthiopie, le seul importateur d'armes à feu est le gouvernement, comme le prévoit la loi, et que les armes ainsi importées dans le pays sont destinées aux agences chargées de faire respecter la loi. Le gouvernement dispose de tous les mécanismes juridiques appropriés pour prévenir l'importation ou le transport illicite d'armes par des entités non autorisées vers des destinations illicites. Le gouvernement a également organisé des programmes de sensibilisation du public et de création d'un climat de confiance afin de faire connaître et de combattre comme il convient les divers problèmes et les effets défavorables qui sont liés au commerce illicite d'armes légères et de petit calibre. Qui plus est, le surplus d'armes qui sont confisquées à ceux qui les détiennent illégalement ont été détruites en public, et leur remise volontaire, encouragée par le Gouvernement, s'est déroulée dans des conditions encourageantes.

La Commission fédérale de la police éthiopienne, que le gouvernement a désignée comme agence de coordination des armes légères et de petit calibre a mené à bien diverses activités dans ce domaine. De mai 2006 à février 2007 seulement, plus de 20 000 armes légères et de petit calibre ont été confisquées et détruites. Cette réalisation nationale, notamment les chiffres que je viens de citer, a été dûment portée à la connaissance du Centre régional.

Par ailleurs, cependant, les mines continuent d'être la cause de graves préoccupations dans la sous-région. L'Éthiopie est l'un des pays les plus touchés par les mines. C'est la raison principale pour laquelle notre pays est l'un des principaux négociateurs, et l'une des premières parties à y avoir accédé, de la Convention sur les mines terrestres, qui est véritablement une question connue de tous. Pour sa part, le Gouvernement éthiopien n'a rien négligé pour

faire en sorte que les engagements souscrits en vertu de la Convention se traduisent dans des mesures pratiques. À cette fin, des mesures successives ont été prises au niveau national, notamment la création légale d'une agence séparée du Gouvernement pour servir de centre aux fins de l'application et du suivi des obligations que nous avons souscrites en vertu de la Convention.

Au cours des dernières années, comme cela a été le cas dans le passé, le Gouvernement a principalement focalisé son attention sur de vastes activités de déminage. En conséquence, plus de 5 673 000 mètres carrés de terres ont déjà été déminés et débarrassés d'engins non explosés. Grâce au succès de cette campagne, nombre de communautés locales qui, précédemment, faisaient face à de graves risques en vivant dans des zones infestées de mines occupent maintenant en sûreté des terres qui peuvent être exploitées. En termes de sensibilisation du public, il est procédé depuis 2003 à une campagne d'information sur les risques des mines, qui a permis de sélectionner les communautés locales les plus touchées par les mines, et cette tâche décisive se poursuit à ce jour de manière durable.

*Le Président assure de nouveau la présidence.*

À cet égard, ma délégation se félicite de pouvoir attirer l'attention de la Commission sur le fait que l'Éthiopie, dans les engagements qu'elle a pris d'assurer le succès des efforts nationaux et locaux pour éliminer les mines, a dûment soumis son premier – à ce jour – rapport national sur le statut de l'application de la Convention d'Ottawa à l'agence pertinente des Nations Unies, qui s'est vu confier le mandat et la responsabilité du suivi de cette question particulière.

Ma délégation se félicite des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux créé pour examiner les questions ayant trait au projet d'un traité international sur le commerce des armes, envisagé il y a quelques années et qui maintenant a atteint un niveau de développement encourageant. Il faut espérer que cette session contribuera de façon concrète aux progrès réalisés à cet égard et qu'elle leur donnera une nouvelle dynamique.

Avant de terminer, ma délégation souhaite saisir cette occasion opportune pour déclarer que l'Éthiopie réaffirme une fois encore solennellement qu'elle honore sans faille les obligations qui lui incombent en vertu du traité et qu'elle respecte les résolutions

pertinentes de l'ONU concernant diverses questions dans le domaine du désarmement.

Pour terminer, je tiens à remercier les partenaires pour leur généreuse assistance aux efforts que nous faisons pour combattre et prévenir la prolifération des armes, en particulier le commerce et le transfert illicites des armes légères et de petit calibre. En même temps, j'invite la communauté internationale à continuer de nous aider dans nos nobles efforts, qui exigent des ressources et un appui concret plus grand, ce qui aiderait à changer les mots et les promesses en des résultats pratiques et des mesures réelles sur le terrain.

**Le Président** (*parle en anglais*): Avant de donner la parole au prochain orateur, je réitère ma demande, à savoir que les délégations doivent respecter le temps de parole qui leur est imparti.

**M. Kwek** (Singapour) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission et de féliciter les membres du Bureau pour leur élection. Ma délégation attend avec impatience le moment de travailler avec vous tout au long des prochaines semaines.

Nous faisons de plus en plus face à des défis complexes dans notre recherche de paix et de sécurité. De nouveaux fronts émergent dans la lutte mondiale contre le terrorisme, alors même que nous continuons nos efforts multinationaux dans des régions comme l'Afghanistan et l'Iraq. Dans ce monde interconnecté, les terroristes peuvent aisément et efficacement se déplacer au-delà des frontières nationales et il est plus difficile de les situer dans un lieu géographique. Il est également plus difficile de faire la différence entre ce qu'est une arme et ce qui ne l'est pas. Les avancées technologiques ont rendu plus facile la prolifération des armes de destruction massive et de leurs systèmes et matériels connexes. Le flux libre d'informations, de matériels et de personnels entre les pays rend plus difficile la prévention de la prolifération dans l'environnement d'aujourd'hui.

Face à ces problèmes, il est impérieux que la communauté internationale renforce ses initiatives pour mieux examiner les questions de désarmement et de non-prolifération. Les initiatives et approches traditionnelles de la non-prolifération doivent être complétées par des mesures conformes au droit mais susceptibles également d'aider les États d'une manière pratique et efficace.

Centre mondial de transbordement et membre responsable de la communauté internationale, Singapour a adopté des mesures décisives pour renforcer son régime de contrôle des exportations afin de mettre en œuvre des mesures coordonnées et efficaces de nature à désorganiser les transferts illicites de matières liées aux armes de destruction massive. Ainsi s'exprime notre attachement à la non-prolifération. Qui plus est, en appui à ces efforts, Singapour participe à l'Initiative de sécurité des conteneurs et à l'Initiative de sécurité de la prolifération.

En tant que petit pays, Singapour reste profondément préoccupé par l'existence persistante des armes nucléaires. Nous invitons tous les membres de la communauté internationale à œuvrer ensemble à l'élimination des armes nucléaires. À cette fin, une coopération internationale dans les questions de désarmement et de non-prolifération est décisive. Cela exige une approche multilatérale fondée sur la primauté du droit. Traités et conventions, en particulier ceux concernant les armes nucléaires et les armes de destruction massive, doivent concrètement entrer en vigueur afin de rester crédibles. Pour être pleinement efficaces, ils doivent être universels. Singapour n'a cessé d'appuyer les instruments multilatéraux de non-prolifération qui servent les intérêts de la sécurité et de la stabilité internationales. Nous réitérons notre appui au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, au Traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques. Plus près de nous, il existe une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est.

Outre le développement durable et le respect des droits de l'homme, le désir de paix et de sécurité est l'un des piliers fondamentaux sur lesquels a été édiflée l'ONU. Aussi doit-elle demeurer constamment vigilante et continuer de jouer un rôle de leader dans la recherche de solutions aux questions de sécurité inscrites à l'ordre du jour et de moyens pragmatiques et pratiques de coopérer les uns avec les autres. Ma délégation exprime l'espoir et la conviction que sous votre leadership éclairé la Commission sera en mesure d'œuvrer de concert à des régimes de désarmement et de non-prolifération.

**M. Salim** (Kenya) (*parle en anglais*): Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la Présidence de la Commission. Je félicite également les membres du Bureau de leur élection.

Nous nous associons aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et du Nigéria, au nom du Groupe africain.

Ma délégation et moi-même sommes heureux de contribuer à ce débat général sur le désarmement et la sécurité internationale. Tout d'abord, je tiens à réaffirmer l'attachement du Kenya aux efforts faits pour renforcer le désarmement. Le désarmement général et complet doit être l'objectif ultime. Il ne faut pas abandonner les efforts entrepris pour débarrasser le monde des armes nucléaires et biologiques. Malgré le pessimisme qui généralement accompagne ces discussions sur le désarmement, le Kenya est fermement convaincu que le désarmement est un outil viable pour réduire les possibilités et les dangers d'un conflit. Nous appuyons une approche multilatérale de désarmement.

Nous sommes convaincus que les trois principales dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires – désarmement, non-prolifération et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire par tous les États – constituent la pierre angulaire du régime de non-prolifération. Il convient de leur accorder un traitement égal et équilibré sur la base de la non-sélection.

Le désarmement et le développement sont intimement liés. Le désarmement est un important ingrédient de la construction d'un développement durable, qui est essentiel à la promotion de la sécurité et des droits de l'homme. La sécurité ne peut être garantie par un seul État isolément. Elle exige nos efforts collectifs. C'est pourquoi, ce multilatéralisme doit se voir accorder une priorité par la communauté internationale.

À cet égard, le Kenya tient à souligner le rôle important que joue la Commission du désarmement à Genève en tant que seule instance multilatérale de négociation pour les traités relatifs au désarmement. Cependant, nous sommes préoccupés par l'absence de progrès à la Conférence depuis près d'une décennie. Il faut espérer que les efforts énormes consentis par les six présidents à la session de 2007 porteront fruit. Cela donnerait un élan à des négociations concrètes sur un programme de travail fondé sur le principe de l'équilibre et de la non-sélectivité.

Le Kenya s'associe aux appels lancés en faveur de la convocation de la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Les armes classiques continuent d'avoir des effets dévastateurs, en particulier sur les pays en développement. Elles attisent les guerres civiles et autres conflits, causant des dommages à des millions de personnes, en particulier en Afrique. Le Kenya réaffirme son appui au Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Nous nous félicitons du rapport présenté par le Groupe d'experts gouvernementaux sur le courtage illicite.

Les efforts entrepris par le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre pour harmoniser et coordonner les activités des États membres dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique, afin de réduire le nombre de ces armes, sont méritoires. Nous apprécions comme il convient l'appui fourni au Centre par les États partenaires. Le Kenya continuera de jouer un rôle actif dans la contribution à l'examen du problème de la prolifération des armes légères et de petit calibre.

Je suis heureux d'informer la Commission qu'une conférence africaine régionale, sur le thème « Traité sur le commerce des armes, transferts internationaux et développement », s'est tenue à Nairobi les 3 et 4 septembre 2008. Le document final sera présenté d'ici peu à la Commission.

Ma délégation se félicite du rapport soumis à l'Assemblée générale par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la viabilité, le champ d'action et le projet de paramètres d'un traité sur le commerce des armes (A/63/334). Le Kenya s'est engagé à ouvrir un processus avec la participation de tous les États, qui, espérons-nous, conduira à un traité juridiquement contraignant sur le commerce des armes. Nous sommes certains qu'un traité sur le commerce des armes garantirait le commerce responsable des armes légères et de petit calibre.

Enfin, j'invite instamment toutes les délégations à œuvrer ensemble, dans un esprit de coopération afin que l'on puisse atteindre nos objectifs collectifs. Les intérêts en jeu sont élevés, mais ensemble nous pouvons réussir. Le Kenya apportera son appui.

**M. Rao** (Inde) (*parle en anglais*) : La délégation indienne vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous tenons à vous assurer de notre coopération pleine et entière dans l'accomplissement de vos responsabilités.



L'Inde s'associe à la déclaration prononcée par l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés. La référence faite dans cette déclaration à l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) fait suite aux vues exprimées par les États parties au TNP du Mouvement des pays non alignés et ne traduit pas la position de l'Inde.

L'ONU incarne notre foi dans les bénéfices d'une action collective et d'approches multilatérales pour régler les questions internationales concernant la paix, la stabilité et le développement au niveau international. La démarche de l'Inde dans l'examen des questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale – mandat conféré à la Première Commission – montre bien notre conviction selon laquelle ces défis contemporains internationaux sont mieux examinés lorsque les efforts sont collectifs et imprégnés d'un esprit de coopération et de partenariat pour traiter des menaces à la sécurité internationale, les anciennes comme les nouvelles, et pour montrer une unité d'intentions et de vues afin de faire avancer les buts et objectifs internationaux de désarmement et de non-prolifération.

L'Inde attache la plus haute priorité à l'objectif de désarmement nucléaire, tel qu'il est repris dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Cette année marque le vingtième anniversaire du Plan d'action en vue d'avancer vers un monde exempt d'armes nucléaires et un nouvel ordre mondial non violent, proposé par le Premier Ministre Rajiv Gandhi à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée consacrée au désarmement. L'engagement de l'Inde en faveur d'un désarmement nucléaire universel et non discriminatoire devant conduire à une élimination complète des armes nucléaires a été confirmé par le Premier Ministre de l'Inde, le 9 juin 2008, et par son Ministre des affaires étrangères, le 5 septembre. Prenant la parole à la 12<sup>e</sup> séance de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, le 26 septembre, le Premier Ministre Manmohan Singh a réitéré la proposition de l'Inde d'élaborer une convention sur les armements nucléaires interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation des armes nucléaires et recommandant que leur élimination complète s'effectue dans le cadre d'un calendrier précis..

Bien que la fin de la guerre froide ait créé un nouvel espace pour une action sur le désarmement international – avec des résultats notables, comme la conclusion d'une Convention sur l'élimination des

armes chimiques, sur une base universelle et non discriminatoire, et de toute une catégorie d'armes de destruction massive – l'objectif d'un désarmement nucléaire reste éloigné. Nous demandons à la Première Commission de renforcer le message dont se font l'écho même les plus importants hommes d'État et les plus importants experts dans ce domaine, en faveur d'une nouvelle dynamique pour réaliser l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Aucun effort ne doit être épargné pour construire un consensus à cette fin.

L'Inde a présenté, à l'Assemblée générale et à la Conférence du désarmement, une série de mesures pratiques pour stimuler le débat et faire avancer le consensus. Les mesures proposées comprennent la réaffirmation d'un ferme attachement de tous les États dotés d'armes nucléaires à l'objectif d'une élimination complète des armes nucléaires; la réduction de la prééminence donnée aux armes nucléaires dans les doctrines de sécurité; la prise en compte de la portée et de la menace internationales des armes nucléaires; l'adoption de mesures par les États dotés d'armes nucléaires pour réduire le danger nucléaire, notamment les risques d'une guerre nucléaire accidentelle et la mise en posture d'alerte minimale des armes nucléaires pour prévenir leur emploi non intentionnel ou accidentel; la négociation d'un nouveau traité international entre les États dotés d'armes nucléaires sur la base de la non-utilisation en premier des armes nucléaires; la négociation d'un accord juridiquement contraignant sur le non-emploi des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires; la négociation d'une convention sur l'interdiction complète de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires; et la négociation d'une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi d'armes nucléaires et sur leur destruction, ce qui conduirait à une élimination internationale, sans distinction et vérifiable des armes nucléaires dans un temps impart.

Il est évident que le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire sont des processus qui se renforcent mutuellement et qui exigent des efforts concertés et coopératifs au niveau international. L'Inde appuie les mesures qui visent à réaliser les objectifs de non-prolifération. L'expansion d'une coopération internationale sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire par l'augmentation de la part de l'énergie nucléaire en tant que source d'énergie non polluante, d'une manière sûre, solide et compatible avec les objectifs de non-prolifération aura un impact positif sur

la sécurité mondiale de l'énergie ainsi que sur les efforts faits au plan international pour lutter contre le changement climatique. Il importe de faire progresser le dialogue et la coopération mutuellement bénéfiques avec nos partenaires internationaux.

L'Inde appuie les négociations entamées à la Conférence sur le désarmement concernant un traité interdisant la production de matières fissiles qui soit universel, non discriminatoire et vérifiable. L'Inde s'est jointe au consensus, comme l'indique la résolution 48/75 L, qui envisage un traité d'arrêt de la production de matières fissiles comme une contribution sensible à la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects. Nous appuyons les efforts entrepris pour construire le consensus international nécessaire afin de mettre la Convention en mesure d'aller de l'avant sur cet important problème. L'Inde continue de respecter le moratoire placé sur les essais nucléaires explosifs.

L'Inde appuie les négociations en vue de parvenir à des arrangements internationaux efficaces pour protéger les États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi des armes nucléaires. En ce qui concerne sa force de dissuasion nucléaire crédible, l'Inde a fait sienne la politique du non-emploi en premier et du non-emploi contre les États non dotés d'armes nucléaires et est prête à faire de ces mesures des arrangements juridiques multilatéraux.

Nous appuyons les efforts internationaux qui visent à renforcer le présent cadre juridique international pour assurer la sûreté et la sécurité de l'espace et prévenir le placement d'armes dans l'espace. Tout en notant qu'il n'existe aucun régime juridique régissant la possession et l'emploi de missiles, nous croyons que toute initiative en vue d'examiner ces préoccupations d'une manière durable et complète doit être prise par le biais d'un processus inclusif, fondé sur le principe égal de la sécurité légitime.

L'Inde a contribué concrètement aux efforts entrepris par l'ONU pour renforcer la réglementation des armes légère et de petit calibre dans la mesure où elle croit nécessaire de briser le lien qui existe entre la prolifération d'armes légères, le terrorisme et le crime organisé. Elle demeure fermement attachée au processus de la Convention sur les armes classiques, qui offre la seule instance ayant un caractère universel pour réunir ensemble tous les principaux fabricants et utilisateurs des principales armes classiques afin que les instruments émergents puissent avoir une

meilleure perspective s'agissant de leur impact appréciable sur le terrain.

Comme les années précédentes, l'Inde cherche l'appui de la Première Commission pour trois résolutions : la convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires, sur la réduction du danger nucléaire et sur les mesures qui visent à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive. Afin d'économiser du temps pendant le débat plénier, nous procéderons à une présentation détaillée de ces résolutions dans le cadre du temps qui nous sera accordé à cette fin.

Enfin, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous assurer de la volonté sans réserve de l'Inde de coopérer pour assurer une issue réussie aux délibérations de la Commission.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : J'ai maintenant l'honneur et le plaisir de donner la parole à l'Ambassadeur Paul Badji, mon prédécesseur à la présidence de la Commission, auquel nous devons en grande partie le succès de la précédente session. Je tiens à lui exprimer toute ma gratitude personnelle pour tout l'appui et toute l'aide qu'il nous a apportés. Je vais lui donner la parole en sa qualité de représentant permanent du Sénégal et d'ancien Président de la Commission.

**M. Badji** (Sénégal) : Monsieur le Président, étant votre prédécesseur et appréciant vos grandes qualités humaines et votre maîtrise des questions dont est saisie cette Commission, je ne manquerai de vous adresser les plus chaleureuses félicitations de ma délégation et vous assurer de sa pleine et entière collaboration. Nos sincères salutations s'adressent également aux autres distingués collègues du Bureau.

Le Sénégal s'associe aux déclarations qui ont été faites par le Nigéria et l'Indonésie au nom, respectivement, du Groupe africain et du Mouvement des non alignés.

Le régime mondial du désarmement et de non-prolifération se heurte, depuis quelques années, à de nombreux obstacles qui freinent considérablement les avancées que les États membres sont en droit d'attendre dans ce domaine. Pour surmonter ces obstacles, il nous appartient d'apporter une réponse collective qui serait le fruit d'une action diplomatique multilatérale, et dont la force résiderait dans notre volonté commune d'identifier les blocages et d'y faire face ensemble pour les dénouer. De telles contraintes

nous empêchent de progresser dans les négociations en vue de la conclusion de nouveaux traités, par exemple sur les armes nucléaires, les armes dans l'espace extra-atmosphérique et les matières fissiles

Il nous semble que les actions prioritaires ci-après sont nécessaires en vue de faire progresser l'agenda du désarmement : faire disparaître la méfiance et la suspicion qui entourent la question du désarmement; renforcer l'autorité du TNP, en prenant les mesures nécessaires pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction des essais nucléaires et en engageant les négociations sur un traité d'interdiction des matières fissiles. En attendant, les États dotés de l'arme nucléaire doivent ramener la confiance, en accordant des garanties de sécurité aux États non détenteurs de l'arme nucléaire ; favoriser une plus grande adhésion aux Traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires; réaffirmer le droit des pays à l'usage pacifique de l'énergie nucléaire.

Cependant, les armes nucléaires ne constituent pas l'unique priorité du moment. En effet, nous devons également œuvrer à mieux maîtriser les armes de destruction massive et les armes classiques. Le Registre des armes classiques demeure, à cet égard, un précieux outil qu'il conviendrait de préserver et d'améliorer.

De même, il nous faudrait travailler à l'universalisation des Conventions sur les armes biologiques et sur les armes chimiques. Sous ce rapport, des résultats encourageants ont été obtenus lors de la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, tenue à La Haye en avril 2008. Il conviendrait, néanmoins, d'appliquer effectivement les dispositions de la Convention relative à la coopération internationale, si nous voulons parvenir à une plus grande maîtrise des armes chimiques.

Pour ce qui concerne les missiles, le Sénégal note avec satisfaction la publication du rapport du Groupe d'experts (A/63/176) qui s'y était penché, et qui propose que les normes juridiques internationales soient adoptées à leur égard.

Le Sénégal se félicite de l'adoption à Dublin, le 30 mai 2008, de la Convention sur les armes à sous-munitions, qui constitue une avancée décisive sur la protection des civils et le renforcement du droit international humanitaire. Nous lançons un appel à tous les États afin que la cérémonie de signature, prévue à Oslo le 3 décembre 2008, soit un succès et

que les 30 ratifications requises pour l'entrée en vigueur soient atteintes avant le mois de mai 2009.

Mon pays se félicite de ce que, en juillet dernier, la troisième Réunion biennale des États sur l'application du Programme d'action sur les armes légères ait abouti à un document final substantiel sur les points essentiels que sont : la coopération et l'assistance internationales; le courtage, la gestion des stocks et la destruction des surplus; et le marquage et le traçage. Il conviendrait, à présent, que les États membres fassent preuve d'une réelle volonté en vue d'appliquer les recommandations arrêtées. En effet, sept ans après l'adoption du Plan d'action, nous constatons que les ravages et les souffrances causés par les armes légères et de petit calibre se sont accrus, compromettant au passage les efforts entrepris dans plusieurs régions pour assurer la paix et le développement.

Nous saluons le consensus qui s'est dégagé au sein du Groupe d'experts sur le Traité sur le commerce des armes, et nous espérons que le projet de résolution sur la question bénéficiera du même soutien unanime au sein de la Première Commission cette année. Notre engagement sur cette question devrait rester fort jusqu'à la conclusion d'un traité contraignant. Par ailleurs, nous devons manifester la même détermination pour que l'Instrument sur le marquage et le traçage des armes légères devienne juridiquement contraignant et qu'un instrument similaire soit adopté pour ce qui est du courtage illicite des armes légères.

Un monde exempt de mines antipersonnel passe par une adhésion universelle à la Convention d'Ottawa et la mise en œuvre de l'instrument complet que celle-ci prescrit. La mise en œuvre effective de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel doit donc continuer à demeurer une priorité, et le Sénégal lance un appel à tous les États qui ne l'ont pas encore fait à pour qu'ils y adhèrent sans tarder en vue d'accompagner les efforts en cours.

Pour conclure, mon pays souligne encore une fois que seule la coopération multilatérale, basée sur une volonté politique forte des États membres, pourrait nous permettre de surmonter les obstacles et de relever les défis sécuritaires auxquels la communauté internationale fait face. À cet égard, les interrogations sur l'utilité ou non de certains organes du mécanisme de désarmement des Nations Unies ne nous semblent pas constructives, car le blocage persistant de ces

organes n'est que le reflet du manque de volonté politique des États membres.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur l'Ambassadeur Badji. Je tiens à vous exprimer ma gratitude personnelle, mais aussi celle de tous les membres de la Commission pour l'excellent travail que vous avez accompli à la présidence de la précédente session de la Commission.

**M. Luzongo Miamboh** (Zambie) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je tiens, Monsieur le Président, à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Commission et à adresser également mes félicitations aux autres membres du Bureau. Je suis certain que sous votre présidence les travaux de la Commission seront menés avec succès, et je puis vous assurer du plein appui de ma délégation.

La Zambie s'associe sans réserve aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et du Nigéria, qui ont parlé respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe africain.

Nous, États Membres de l'ONU, avons adopté le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), les traités sur les zones régionales exemptes d'armes nucléaires comme les Traités de Pelindaba et Tlatelolco, la Convention sur les armes chimiques et d'autres traités et conventions dont l'objectif est le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive. Qui plus est, des résolutions sur le désarmement et la non-prolifération des armes nucléaires, comme la résolution 61/62, ont été adoptées, invitant les États nucléaires et les États dotés d'armes nucléaires des Nations Unies à coopérer pleinement dans la poursuite et la réalisation des objectifs communs dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

La Zambie note avec inquiétude, cependant, qu'aujourd'hui la perspective de vivre dans un monde exempt d'armes nucléaires est plus insaisissable qu'elle ne l'était il y a quatre décennies, certains États nucléaires mettant au point des armes encore plus perfectionnées et possédant des stocks plus importants de ces armes. Pour mettre fin à cette situation, les États dotés d'armes nucléaires doivent rassembler la volonté politique et faire preuve de souplesse pour parvenir à des mesures de nature à garantir le plein respect et l'application des dispositions du Traité sur la non-prolifération. Qui plus est, selon l'Annexe deux États

doivent ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour permettre son entrée en vigueur.

Le commerce et le transfert illicites des armes légères et de petit calibre continuent d'attiser les conflits internes et régionaux, faisant ainsi peser une grave menace sur la paix, la stabilité et le développement, en particulier dans nombre de régions du monde en développement. À cet égard, la Zambie tient à reconnaître la contribution positive qu'apporte l'Instrument international sur le traçage au contrôle du commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Nous nous joignons aux autres États Membres et aux organisations de la société civile pour demander la pleine mise en vigueur de cet instrument afin de permettre aux États d'identifier et de tracer, d'une manière utile et fiable, le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

Qui plus est, la Zambie se félicite des progrès réalisés en juillet 2008 dans l'application du Programme d'action de 2001 sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. De fait, le document final de 2008 (voir A/CONF.192/BMS/2008/3) représente un important progrès réalisé dans les mesures prises pour réglementer et réduire la prolifération de ces armes classiques. Au moment opportun, la Zambie soumettra une liste de ses besoins en aide financière et technique et des projets entrepris pour permettre la mise en œuvre du Programme d'action.

Nous nous félicitons également des efforts menés pour conclure un traité international sur le commerce des armes qui permettrait de contrôler le transfert irresponsable et illicite des armes classiques.

En ce qui concerne la Convention sur les munitions à fragmentation, la Zambie a coordonné, au nom de l'Afrique, les discussions sur cette importante Convention. À la suite de la Conférence africaine relative à la Convention sur les munitions à fragmentation, qui s'est tenue les 29 et 30 septembre 2008 à Kampala, et conformément au Plan d'action de Kampala, adopté durant la Conférence, j'ose espérer que tous les États africains signeront la Convention sur les munitions à fragmentation à Oslo, le 3 décembre 2008. Nous invitons également les autres États à faire de même afin que les munitions à fragmentation puissent finalement être éliminées.

En tant que partie à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la fabrication et du transfert des mines antipersonnel et

sur leur destruction, la Zambie continue de montrer son attachement à l'application des dispositions de cette Convention. Dès 2007, 250 000 dollars ont été dépensés pour déminer 7 des 41 zones minées répertoriées dans notre pays ainsi que pour mener des études préliminaires dans tout le pays afin de déterminer les autres zones qui auraient pu être infestées par des mines. Nous demandons aux partenaires avec lesquels nous coopérons et à la communauté internationale dans son ensemble d'appuyer les efforts que nous faisons au plan national à cet égard, notamment la sensibilisation aux risques des mines. Le déminage des zones permettra aux populations de s'engager dans une activité économique constructive et de contribuer au développement économique.

Enfin, je tiens à déclarer que pour faire de nouveaux progrès dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération il conviendrait que tous les États fasse preuve de volonté politique et de souplesse afin de devenir parties aux différents traités et aux différentes conventions pertinentes et de s'engager à mettre en œuvre leurs dispositions et obligations. Les 1 300 milliards dépensés aux fins des armements partout dans le monde permettraient et de loin de remédier aux préoccupations du développement des pays en développement et contribueraient à réaliser les objectifs d'un monde plus sûr, plus pacifique et plus tourné vers la nature.

**M. Gumbi** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission, à la session de 2008, et je tiens à vous assurer du plein appui et de la pleine coopération de l'Afrique du Sud.

Ma délégation s'associe pleinement aux déclarations prononcées à la deuxième séance au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe africain et de la coalition du nouvel ordre du jour.

Nous sommes réunis à un moment où le désarmement, la non-prolifération et le contrôle des armements font face à de graves problèmes en raison de l'absence de progrès notables pour ce qui est de débarrasser le monde des armes de destruction massive. Malgré cet inconvénient, l'Afrique du Sud espère que la session de cette année de la Première Commission s'efforcera de concrétiser un consensus sur les questions importantes dont nous sommes saisis et qui ont une influence directe sur la paix et la sécurité internationales.

À maintes reprises, l'Afrique du Sud a averti qu'aussi longtemps que certains pays seront dotés d'armes nucléaires il y en aura d'autres qui aspireront à s'en doter. L'Afrique du Sud est certaine que la possession continue d'armes nucléaires ou l'option pour certains États de conserver les armes nucléaires ne fera que perpétuer le danger de voir ces armes être utilisées ou tomber entre les mains d'acteurs non étatiques. Pour l'Afrique du Sud leur possession ne renforce pas la paix et la sécurité internationales.

Si la responsabilité première de prendre les initiatives nécessaires à l'élaboration des mesures qu'exige l'élimination des armes nucléaires revient aux États dotés d'armes nucléaires, il convient de souligner également que l'obligation d'œuvrer à la réalisation de cet objectif est de la responsabilité de tous les États. Les armes nucléaires constituent une menace non seulement pour leurs détenteurs, mais également pour toute l'humanité.

Selon l'Afrique du Sud, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire, et il continuera de promouvoir l'adhésion universelle au Traité. Cependant, les États parties au TNP ne peuvent choisir de manière sélective d'appliquer les résultats du système de Traité qui leur conviennent dans des circonstances particulières où à un moment donné. Le Traité, comme les issues de ses Conférences d'examen, demeure plus valide que jamais.

L'inquiétude existe également en raison de la non-réalisation des progrès espérés à la suite d'une initiative sans équivoque prise par les États dotés d'armes nucléaires pour parvenir à une élimination complète de leurs stocks nucléaires et conduire au désarmement nucléaire, dont il a été convenu à la Conférence d'examen de 2000. Toute opinion laissant croire à une possible possession indéfinie des armes nucléaires par les pays dotés d'armes nucléaires demeure incompatible avec les dispositions du TNP ainsi qu'avec l'objectif plus large du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans un souci de brièveté, et afin de répondre à votre demande, Monsieur le Président, je vais sauter certaines parties de ma déclaration écrite, qui sera distribuée dans son intégralité..

L'Afrique du Sud se félicite de l'issue finale de la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques, tenue en avril dernier. La

Conférence d'examen a réitéré l'importance fondamentale de la destruction complète des armes chimiques d'ici la date limite prolongée jusqu'en 2012. Elle souligne également le besoin de sauvegarder l'intégrité de la Convention et de maximaliser sa contribution à la paix et à la sécurité internationales. L'Afrique du Sud note avec intérêt l'intention des États détenteurs qui ont indiqué qu'ils détruiraient leurs stocks d'ici la date limite convenue, et nous invitons ceux des États détenteurs qui semblent jeter le doute sur leur capacité à respecter la date limite, qui a été prolongée, pour honorer leurs obligations comme cela a été agréé.

Nous nous félicitons du fait que le droit des États parties à utiliser des agents chimiques à des fins non interdites par la Convention a été réaffirmé par la deuxième Conférence d'examen, comme l'a été l'importance de renforcer la coopération internationale avec les États parties en développement ainsi que l'aide qui leur est fournie. Le problème qui se pose aux États parties est de savoir comment faire en sorte que les décisions et recommandations de la Conférence soient mises en œuvre afin de parvenir à l'application pleine et entière de la Convention.

La troisième Réunion biennale des États relative aux armes légères a repris le principe international formel de l'application du Programme d'action sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, à la suite de l'échec de la Conférence de 2006 qui n'a pu convenir d'une issue concrète ou procédurale qui aurait fixé un calendrier pour les futures réunions. L'Afrique du Sud a eu l'honneur, avec la Colombie et le Japon, de présenter la résolution d'ensemble sur les armes légères à la suite de la troisième Réunion biennale. Depuis l'adoption d'un rapport concret, à la fin de la troisième Réunion biennale, le processus des Nations Unies sur les armes légères est largement considéré comme étant remis sur les rails.

Les États parties à la Convention d'Ottawa sur les mines vont devoir s'attaquer à une importante tâche lorsqu'ils se réuniront le mois prochain à la neuvième Réunion des États parties : ils auront à prendre une décision sur des demandes de prolongation de la date limite pour achever la destruction des mines antipersonnel, conformément à l'article 5 de la Convention. C'est une question particulièrement importante, une telle décision étant sans précédent, qui exigera qu'il soit procédé à une analyse de la situation dans chaque État demandeur. Au cours de la huitième Réunion des États parties, tenue en Jordanie l'année

dernière, il a été décevant pour l'Afrique du Sud d'entendre que de nombreux États parties touchés par les mines avaient différé leurs évaluations nationales et la mise en œuvre du déminage. Bien que ce soit un problème majeur qui attend la neuvième Réunion, usons de la Conférence pour réaffirmer l'engagement qui a été pris d'aider les survivants et rappeler que l'aide aux victimes et leur réintégration socioéconomique demeurent des responsabilités de longue durée.

J'en viens maintenant à l'évolution du mécanisme de désarmement. L'Afrique du Sud se félicite des efforts entrepris par les six présidents de la Conférence du désarmement de 2008 afin de faire avancer un programme de travail, dont l'apogée a été la proposition présidentielle contenue dans le document CD/1840. À cet égard, rappelons que la perfection ne doit pas être l'ennemie du bien, et que si la Conférence attend l'adoption d'un programme de travail parfait, elle risque d'attendre très longtemps. Ma délégation est consciente du fait que chaque État membre de la Conférence a ses propres priorités, mais elle n'en demeure pas moins convaincue que les différentes priorités ne doivent pas forcément s'exclure mutuellement. L'Afrique du Sud continuera donc à promouvoir l'opinion selon laquelle avec un peu d'ingéniosité et beaucoup de souplesse et de compromis il doit être possible aux États membres de la Commission de travailler les uns avec les autres et non pas les uns contre les autres.

Bien qu'il soit regrettable que la Commission du désarmement n'ait pas réussi à parvenir à des conclusions concrètes au cours de son cycle de trois ans de réunions, qui s'est achevé cette année, nous réitérons la grande importance que nous attachons au rôle que joue la Commission en tant que seule instance de délibérations dans le mécanisme du désarmement des Nations Unies. L'Afrique du Sud espère que l'Assemblée générale sera bientôt en mesure de conclure un accord sur un ordre du jour pour le cycle de trois ans de réunions de la Commission.

Les applications pacifiques de l'énergie nucléaire revêtent une importance particulière pour les pays en développement, compte tenu du fait qu'une croissance économique accélérée et durable leur est nécessaire d'urgence. Par conséquent, les projets de coopération technique de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sont plus qu'un simple engagement politique. Ils constituent d'importantes pièces maîtresses pour réaliser les objectifs du Millénaire du

développement, Nous sommes très sensibles à la contribution qu'apportent les projets de l'Agence et qui viennent appuyer les objectifs du Millénaire du développement, en particulier dans les domaines de la sécurité de l'eau, de la faim et de la pauvreté et de la santé de la mère et de l'enfant.

Au cours des années, les pays en développement ont, à maintes reprises, souligné que le financement des projets de coopération technique devait être suffisant, prévisible et garanti. Ils ont également souligné qu'il était nécessaire d'augmenter le budget de la coopération technique, qui est manifestement insuffisant. L'Afrique du Sud est persuadée que le moment est venu de corriger concrètement l'erreur commise tout au long des 50 dernières années en incorporant les apports aux projets de coopération technique au budget ordinaire de l'AIEA.

Le 5 septembre, l'AIEA a annoncé que son Directeur général, M. Mohamed ElBaradei, ne briguerait pas un nouveau mandat. L'Afrique du Sud est certaine que l'Agence aura à relever les défis que pose la garantie de l'utilisation sûre et en sécurité de l'énergie nucléaire et à renforcer les contributions essentielles qu'elle apporte pour améliorer les niveaux de vie et combattre la pauvreté, ce qui renforcera la paix et la sécurité internationales. Le rôle central de l'Agence dans les efforts que nous faisons pour créer un monde exempt d'armes nucléaires en prévenant leur prolifération – un rôle mutuellement renforcé dans le processus de désarmement – aura également besoin d'être renforcé.

Pour ces raisons, en tant que membre fondateur de l'Agence, l'Afrique du Sud a pris la décision – avalisée par le sommet de l'Union africaine que nous remercions chaleureusement – de proposer l'Ambassadeur Abdul Samad Minty, diplomate chevronné riche de décennies d'expérience et dévoué à la cause de la prévention de la prolifération des armes nucléaires et de leur élimination, au poste de Directeur général de l'AIEA. L'Afrique du Sud, et de nombreux autres pays partout dans le monde, est convaincue que son expérience et sa connaissance des questions nucléaires la mettent en position de partager les vues des pays développés comme des pays en développement et qu'en conséquence, l'Ambassadeur Minty est éminemment qualifié pour occuper le poste de Directeur général.

**M. Boumba** (Congo) : Prenant la parole en dernier à cette séance de la matinée, le Congo

s'associe, évidemment, aux autres États pour vous féliciter, Monsieur le Président, et, par ma voix, adresse ses chaleureuses félicitations à vous-même, et aux membres du Bureau, pour votre brillante élection. C'est aussi l'occasion de saluer l'Ambassadeur Paul Badji, du Sénégal, pour le travail combien remarquable abattu lors de la précédente session.

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que la sécurité internationale continue d'être menacée et compromise par les effets conjugués de la prolifération d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs, ainsi que par la circulation illicite des armes classiques. En effet, chaque jour qui passe, un nombre plus important de personnes continue d'être victimes de ces armes qui sont sources de tension dans plusieurs régions du monde.

Tandis que les budgets militaires sont en augmentation constante, la question du désarmement continue de se révéler comme celle qui suscite de profondes divisions, mais, aussi, qui justifie des inquiétudes accrues de la communauté internationale.

Cette année, les angoisses sont encore plus grandes, au-delà de quelques progrès enregistrés dans certaines assises de désarmement. Le danger est là toujours menaçant, mais le monde semble s'éloigner des avancées significatives des années 90, notamment de l'année 2000, lors de la Conférence d'examen des États parties au Traité de non-prolifération où des engagements prometteurs avaient été pris en faveur de la réalisation des objectifs du Traité.

C'est pourquoi le Congo attache une attention particulière au strict respect du TNP qui demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Il lance un appel pressant aux États dotés d'armes nucléaires d'appliquer effectivement l'article VI de ce traité et de s'abstenir des mesures qui vont à son encontre.

Le Congo se félicite de la conclusion judicieuse de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence du TNP de 2010, qui s'est tenue du 28 avril au 9 mai derniers à Genève. Il forme le vœu de voir cette conférence examiner les moyens de renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la prolifération des armes nucléaires et de leurs vecteurs.

Douze ans après la signature du Traité d'interdiction complète des armes nucléaires, celui-ci n'est pas encore entré en vigueur, alors que l'actualité internationale sur cette question cruciale exige que soit

accélééré et que soit maintenu le moratoire sur les essais nucléaires. Nous demandons donc aux États qui ne l'ont pas encore fait de signer rapidement ce traité.

Il convient, cependant, de noter certaines avancées des aspects du désarmement multilatéral, notamment les succès remportés dans le cadre de l'universalisation de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Mon pays l'a ratifiée le 4 décembre 2007 et entend mobiliser tous les moyens nécessaires en vue de sa mise en œuvre. Il sollicite donc l'appui de tous les partenaires pour l'accompagner dans la réalisation des objectifs assignés par la Convention.

La troisième Réunion biennale consacrée à l'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui a eu lieu ici, à New York, au mois de juillet dernier, a débouché sur un consensus historique qui nous permet désormais de nous tourner vers l'avenir. Le Congo appelle l'ensemble des États à une forte mobilisation et à œuvrer ensemble, dans un esprit de solidarité, afin d'accorder l'attention qui convient à la problématique des armes légères qui alimentent de nombreux foyers de tension dans le monde, plus particulièrement en Afrique. Ces armes sont réellement de destruction massive sur notre continent.

Dans ce contexte, nous réitérons notre engagement en faveur de l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant sur le commerce de ces armes. Le travail accompli par le Groupe d'experts gouvernementaux est important et nous rassure, car il est chargé d'examiner la viabilité, le champ d'application et les paramètres généraux de cet instrument.

C'est ici l'occasion de saluer l'adoption, le 30 mai 2008 à Dublin, de la Convention sur les armes à sous-munitions. Cela est un signe encourageant, car cette Convention permet de renforcer le dispositif conventionnel existant dans le domaine de la lutte contre l'utilisation de ces armes pendant les conflits armés, notamment contre les populations civiles. À cet égard, le Congo invite tous les États à prendre part à la signature de cette convention, le 3 décembre à Oslo.

Le Congo renouvelle aussi son plein engagement en vue de parvenir à l'universalisation de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la fabrication et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Le Congo est État

partie à cette convention depuis le 4 mai 2001. Dans le cadre de ses obligations conventionnelles, le Gouvernement de mon pays ne ménage aucun effort dans la réalisation des objectifs contenus dans la Convention, notamment en ce qui concerne les articles 5, 7 et 9 relatifs au déminage, à la soumission des rapports aux comités permanents et à l'élaboration d'une législation nationale sur sa mise en œuvre. Toutefois, nous sollicitons l'appui multiforme des partenaires bilatéraux et multilatéraux afin de parvenir rapidement à la concrétisation des objectifs de la Convention dans notre pays.

Il est donc de notre responsabilité à tous, devant l'histoire et les générations futures, de promouvoir et de renforcer les différents instruments multilatéraux afin de réduire la menace que les armes de destruction massive et les armes conventionnelles font peser sur l'humanité.

Les questions de paix et de sécurité sont au cœur des politiques régionales et sous-régionales du Congo, en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies, particulièrement en ce qui concerne la prévention et la gestion des conflits.

Autant mon pays se réjouit du partenariat stratégique établi entre les Nations Unies et les organisations générales et sous régionales dans le domaine de la prévention et de règlement des conflits, autant il attache son appui au multilatéralisme dans la recherche des solutions aux situations de crises qui déchirent de nombreux pays de la sous-région d'Afrique centrale. C'est le sens qu'il donne à sa participation active au sein du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale.

Aussi, renouvelons-nous notre appel à tous nos partenaires de continuer à soutenir les activités de ce comité, afin de permettre à notre sous-région de renforcer la coopération et la mise en œuvre effective des mesures de confiance à l'échelon sous-régional, dont l'objectif fondamental est le désarmement, la limitation des armements, la non-prolifération et, partant, le développement. Ces mesures de confiance, qui se traduisent par la signature de divers accords, contribuent efficacement à la promotion de la paix, de la sécurité et de l'entraide mutuelle dans notre sous-région.

Le Congo réaffirme ici l'importance du Comité pour notre sous-région dont certains États sortent



progressivement des crises internes. Pour s'acquitter pleinement de ses missions, le Comité a besoin des ressources nécessaires. Aussi, renouvelons-nous une fois encore l'appel lancé en faveur des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale de ce comité destiné à financer ses activités extrabudgétaires.

Nous formons enfin le vœu de voir la décision prise par la vingt-septième réunion ministérielle du Comité, qui s'est tenue du 13 au 15 mai 2008 à Lunanda, relative à la finalisation du processus d'élaboration du Code de conduite des forces de défense et de sécurité, dans la perspective d'une adoption possible lors de sa vingt-huitième réunion ministérielle, recevoir l'appui nécessaire des donateurs et de différents partenaires.

Mon Gouvernement apprécie hautement l'intention du Secrétaire général d'établir un Bureau des Nations Unies en Afrique centrale, répondant ainsi favorablement à la demande formulée depuis quelques années par les pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et réaffirme sa volonté d'abriter ce bureau, si les autres États de la sous-région en conviennent.

Seuls le dialogue et la coopération permettront de faire face aux menaces que font peser sur l'humanité la non-prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et celles de leurs vecteurs. Le Congo souhaite que les présents travaux de notre Commission donnent l'occasion d'explorer les voies nouvelles pour faire avancer le consensus sur les questions soumises à notre examen.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateurs inscrit sur la liste de ce matin.

Nous avons des demandes de représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je rappelle la procédure aux participants : 10 minutes pour la première intervention et cinq minutes pour la seconde.

**M. Robotjazi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : La Commission a entendu aujourd'hui un nombre d'allégations absurdes et infondées portées contre mon pays par le représentant du régime sioniste qui est fondé sur la violence, l'agression, l'occupation, le terrorisme d'État et les effusions de sang. Il est manifeste qu'aucune campagne de calomnies, de mensonges et de diffamation par le régime sioniste ne peut masquer son histoire sombre, qui prouve que ce régime fait peser la plus grande

menace sur la paix et la sécurité régionales au Moyen-Orient.

Je déclare aux fins du compte rendu que la République islamique d'Iran honore les obligations qui lui incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Je ne donnerai pas plus d'importance au reste des remarques du représentant d'Israël me contentant de les rejeter.

**M. Hallak** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Dans sa déclaration, le représentant d'Israël a avancé des questions qui n'ont rien à voir avec celles du désarmement et des armes de destruction massive. Il l'a fait pour détourner l'attention des dangers que font peser les armes nucléaires d'Israël et du fait qu'Israël n'a pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et n'a pas placé ses installations nucléaires sous la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Néanmoins, un observateur attentif ne saurait ignorer le fait que les allégations portées par le représentant d'Israël devant la Commission ce matin avaient pour but de dissimuler les violations persistantes d'Israël de la souveraineté du Liban et de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, qui ont été officiellement documentées par les Nations Unies, après que cette résolution eut été adoptée, par des rapports du Secrétaire général, les rapports d commandement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et par des lettres que reçoit régulièrement le Conseil de sécurité.

Le sixième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006), en date du 28 février 2008 (S/2008/135), souligne que la force libanaise de police des frontières, qui réunit les quatre principales agences de sécurité libanaises, si elle « ... a signalé des incidents de contrebande, ces cas sont mineurs » (ibid., par. 43). Cette importante information correspond aux déclarations des principaux politiciens libanais dans lesquelles ils ont nié toute contrebande d'armes au Liban via les frontières avec la Syrie. Cela est conforme également à deux évaluations émanant de l'équipe d'évaluation indépendante de la frontière mise en place pour contrôler les frontières avec le Liban, LIBAT I et LIBAT II.

Par ces allégations et revendications Israël cherche un motif pour justifier ses violations bien documentées qu'il poursuit quotidiennement de la résolution 1701 (2006). Tout d'abord, ces revendications et allégations ne sauraient être prises au

sérieux, car Israël est hostile à la Syrie et occupe une partie du territoire syrien, en violation du droit international et de centaines de résolutions pertinentes adoptées par des instances internationales légitimes. Qui plus est, l'agression d'Israël contre le Liban, en juillet 2006, est à l'origine de l'adoption de la résolution 1701 (2006)

Depuis des décennies, Israël recourt à ce qu'on appelle la diplomatie des armes. Cela a été clairement exprimé par le coordonnateur économique en chef, membre du Gouvernement israélien, Yacov Meridor, en 1981, lorsqu'il a proposé,

« Nous allons dire aux Américains “ne rentrez pas en compétition avec nous en Afrique du Sud, ne rentrez pas en compétition avec nous dans les Caraïbes ou dans tout autre pays où vous ne pouvez agir ouvertement.” Je dirai même “vendez les munitions et les équipements par un intermédiaire. Israël sera cet intermédiaire.” »

Les armes d'Israël jouent très clairement un rôle dans l'escalade de la crise au Caucase, qui mène ces pays à de nouveaux affrontements. La déclaration faite ce matin par le représentant d'Israël à la Commission ne concorde pas avec le rôle établi d'Israël dans le commerce illégal des armes, qui appuie le travail du crime organisé et des mouvements séparatistes partout dans le monde, et qui nuit au succès des efforts faits au plan international pour les empêcher.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Nous venons d'entendre le dernier orateur pour ce matin.

Avant de lever la séance, j'informe les représentants des nouvelles mesures prises au cours des travaux de la Commission en ce qui concerne la préparation du deuxième segment des travaux, à savoir : la mise au point des groupes thématiques. Comme les représentants le savent, au début de la semaine, lorsque nous avons organisé les travaux, il a été question du document A/C.163/CRP.2 qui contient à titre indicatif un calendrier. Dans une large mesure, ce document a été préparé conformément à la pratique établie dans les travaux de la Commission.

Selon la progression de nos travaux, il est possible que nous puissions conclure le débat général au début de la semaine prochaine, plus précisément au début de l'après-midi du mardi, 14 octobre. Si tel est le cas, afin de maximaliser l'emploi de ce temps disponible et conformément à ce que stipule CRP.2, je

propose que nous commencions le segment thématique cette même après-midi en examinant le suivi des résolutions et décisions adoptées par la Commission.

Cet après-midi, 14 octobre, nous entendrons le rapport du Haut-Représentant pour les affaires de désarmement. Nous aurons ensuite une discussion portant sur ce rapport. Ce changement devra, évidemment, se refléter dans le CRP.2, étant donné que le même jour nous aurons un échange avec le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement sur les armes nucléaires à fragmentation, qui se poursuivra mercredi, 15 octobre.

Pour le reste du segment thématique, je suggère que nous achevions le deuxième segment de nos travaux comme suit.

Premièrement, l'après-midi du mercredi 15 octobre, nous aurons un échange avec le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement et d'autres membres du Secrétariat sur le contrôle des armements et le désarmement et sur le rôle que jouent les différentes organisations, comme mentionné dans le CRP.2. Il y aura le Secrétaire général de la Conférence de désarmement, un représentant du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Directeur général pour l'interdiction des armes chimiques et le Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire pour le Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Après cet échange, le reste de la réunion de mercredi après-midi et la réunion de jeudi, 16 octobre, seront consacrés aux dernières déclarations sur les armes nucléaires à fragmentation dans leur ensemble.

Vendredi 17 octobre, la réunion sera consacrée aux autres armes de destruction massive. Il y aura un échange avec le Président du Groupe d'experts gouvernementaux, créé pour explorer plus avant la question des missiles sous tous aspects.

Lundi 20 octobre, la Commission pourra commencer à examiner tous les aspects du désarmement dans l'espace. Puis, nous poursuivrons l'examen le 20 octobre et au cours de deux réunions le mardi 21 octobre, lorsque nous entendrons le Président du Groupe d'experts gouvernementaux créé pour examiner la viabilité, le champ d'action et le projet de paramètres d'un instrument complet juridiquement contraignant en vue d'élaborer les normes communes internationales pour réglementer l'importation, l'exportation et le transfert des armes classiques, le Président de la troisième Réunion biennale des États

chargée d'examiner l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, et le Président du Groupe d'experts gouvernementaux créé pour examiner d'autres mesures de nature à renforcer la coopération en ce qui concerne la question des stocks de munitions classiques en surplus.

À la suite de cette discussion sur les armes classiques, le 21 octobre, nous discuterons des autres mesures de désarmement et la sécurité internationale.

Lors de la deuxième semaine des discussions thématiques, mercredi 22 octobre, nous aborderons le désarmement régional et la sécurité régionale. La Commission aura un échange interactif avec le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, le Chef du Bureau régional de désarmement du Département des affaires de désarmement et les directeurs de trois centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement. Cet échange aura lieu, évidemment, dans un cadre informel, comme le veut la pratique.

Jeudi 23 octobre, la Commission commencera à examiner le mécanisme de désarmement. Il y aura un groupe auquel participeront le Président de la Conférence du désarmement, le Président de la Commission du désarmement, le Président du Comité consultatif du Secrétaire général sur les questions de désarmement et le Directeur adjoint de l'Institut des Nations Unies pour la recherche en matière de désarmement. Cet échange sera également informel, comme les représentants le savent.

Vendredi 24 octobre, a été réservé pour le cas où on aurait besoin d'achever la discussion sur tout point dans le débat thématique.

Lundi 27 octobre, les représentants de plusieurs organisations non gouvernementales examineront des questions nucléaires, l'espace et les armes classiques. C'est là encore une pratique de la Commission.

Comme les délégations le savent, toutes ces informations figurent dans le document A/C.1/63/CRP.2. On peut diviser les réunions en deux parties afin que la Commission puisse employer au mieux le temps qui lui est imparti en s'engageant dans de discussions productives et interactives et en présentant des projets de résolution d'une manière plus efficace et plus utile.

S'agissant des résolutions, nous en avons parlé au début de l'organisation de nos travaux, et les

représentants connaissent les dates qui ont été fixées pour la présentation de projets de résolution. Ils connaissent également le site Web QuickFirst qui a été créé par le Secrétariat afin de permettre la présentation électronique de tous les projets de résolution.

Comme mentionné dans le CRP.2, après la déclaration d'ouverture par un groupe ou par un orateur, nous pourrions avoir une session informelle question-réponse soit avec les membres du groupe ou l'orateur invité. Ensuite, nous reprendrons la séance officielle au cours de laquelle les délégations interviendront sur des sujets particuliers à l'examen.

Comme je l'ai mentionné, conformément à la pratique que les délégations ont établies, le suivi des résolutions adoptées par la Commission à sa dernière session, la présentation des rapports par le Haut-Représentant des affaires de désarmement et les échanges sur le désarmement régional et la sécurité régionale, ainsi que la réunion avec les organisations non gouvernementales se dérouleront d'une façon informelle.

La dernière réunion sur ce deuxième segment de nos travaux aura lieu le lundi 27 octobre, et les délégations seront en mesure de présenter les derniers projets de résolution, si nécessaire. En conséquence, je recommande instamment à toutes les délégations de profiter du temps disponible préalablement à la date limite pour présenter les projets de résolution afin que, dans la deuxième phase des travaux de la Commission, ils puissent être remis et enregistrés par le secrétariat de la Commission et également figurer sur le site Web QuickFirst.

Ce que je viens de mentionner représente simplement quelques ajustements ou des changements mineurs qui seront inclus dans le document A/C.1/63/CRP.2, qui est maintenant présenté à l'examen de la Commission afin que, si nous sommes d'accord, il puisse être placé sur QuickFirst cet après-midi et que lundi il soit distribué une fois encore à toutes les délégations en vue de fournir un cadre à nos travaux dans les prochaines semaines.

Puis-je considérer que la Commission approuve ces recommandations?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Maintenant que nous avons adopté les amendements au document A/C.1/63/CRP.2, je rappelle aux délégations que, en ce qui concerne la liste des orateurs pour la prochaine

étape de nos travaux, elles sont cordialement invitées à inscrire leur nom sur la liste pour un groupe particulier sur lequel elles souhaiteraient prendre la parole. Le secrétariat de la Commission établit une liste préliminaire pour les groupes thématiques.

Tout ce qui reste à faire est de demander que l'on poursuive avec la même discipline que celle dont nous avons fait preuve jusqu'à présent dans les groupes thématiques en ce qui concerne les déclarations et les limites de temps. C'est tout ce que j'ai à dire eu égard à l'organisation des travaux.

Je demande au Secrétaire de la Commission s'il a des annonces à faire.

**M. Sareva** (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : J'ai deux annonces. Premièrement, il est mentionné dans le Journal d'aujourd'hui que des consultations informelles auraient lieu sur le projet de résolution intitulé « Vers la Conférence des parties

chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010 », prévue de 15 h 30 à 16 h 30 et organisée par la délégation de l'Ukraine. Il m'a été demandé de faire savoir que ces consultations informelles avaient été annulées.

Deuxièmement, je suis heureux de pouvoir annoncer une manifestation inattendue, concernant « Un Traité sur l'arrêt de la fabrication de matières fissiles et sa vérification », qui se tiendra aujourd'hui, vendredi 10 octobre, de 13 h 15 à 14 h 30 dans cette salle de conférence – salle de Conférence N° 4. Des sandwiches et des boissons seront disponibles à partir de 12 h 45. Cet événement est organisé à l'intention du groupe international sur les matières fissiles pour qu'il puisse présenter pour discussion un projet portant sur les sections relatives au champ d'action et à la vérification du Traité sur l'arrêt de la fabrication de matières fissiles.

*La séance est levée à 12 h 45.*